

clayeux

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2008



clayeux
mode d'enfant



Rapport financier Annuel au 31 mars 2008

1. Attestation de la personne physique qui assume la responsabilité du rapport financier annuel
2. Rapport de gestion
3. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008
4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
5. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
7. Rapport du Président sur le Contrôle Interne
8. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne
9. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
10. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes
11. Observation du Conseil de Surveillance à l'AGO du 28 Novembre 2008
12. Texte des résolutions à l'AG du 28 Novembre 2008



Attestation de la personne physique qui assume la responsabilité du rapport financier

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (Pages 3-20) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gilles CLAYEUX
Président du Directoire

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Exercice clos au 31 mars 2008

Chers Actionnaires,

- Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.
- Compte tenu du retard pris dans l'établissement des comptes en raison de la procédure de redressement judiciaire dont fait l'objet notre société, le Président du Tribunal de Commerce du Creusot a, par ordonnance en date du 12 septembre 2008, décidé de prolonger de 2 mois le délai de tenue de l'assemblée générale.
- Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.
- Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

- Nous vous signalons que l'exercice dont nous allons vous demander d'approuver les comptes a eu une durée de 12 mois, alors que l'exercice précédent avait quant à lui une durée de 15 mois. Les comparaisons chiffrées contenues dans ce rapport tiennent compte de cette différence de durée.
- Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent .

L'activité

1. L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé

- Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés CLAYEUX SA, CLAYEUX DISTRIBUTION, CLAYEUX ITALIA, CLAYEUX SUISSE, CLAYEUX STOCK Portugal, EJF, FC20

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 15 716 K€ en régression de 44 % par rapport au 31.03.2007 (15 mois) et un résultat (part du groupe) de - 13 500 K€ contre + 20 K€ pour l'exercice précédent.

Faits marquants de l'exercice :

L'exercice se caractérise par un très fort recul du chiffre d'affaire du groupe, en particulier sur l'Italie (69.%) qui était son marché principal.

Cette situation qui avait déjà impacté l'exercice précédent s'est aggravée tout au long de l'exercice.

La dégradation des ventes sur le marché italien a entraîné une situation de trésorerie tendue car elle a provoqué un allongement des délais de paiement ainsi qu'une hausse des produits invendus.

Durant la période, Clayeux s'est porté acquéreur de 51 % de la société EJF dont la filiale FC 20 exploite la marque pour enfant Jour Ferrier à travers 7 magasins détenus en propre ainsi qu'un réseau de ventes à domicile.

1.1 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé :

a) situation de l'ensemble des sociétés prises dans la consolidation

Evènements post clôture :

Les difficultés de trésorerie rencontrées par le groupe Clayeux et l'échec des négociations bancaires ont conduit Gilles Clayeux, Président du Directoire, à saisir le Tribunal de Commerce du Creusot pour lui faire état des difficultés de trésorerie de ses différentes sociétés (Clayeux SA, Clayeux Distribution, EJF SAS, FC 20 SARL) et solliciter l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Le Tribunal de Commerce du Creusot, après analyse de la situation de trésorerie des sociétés Clayeux, a décidé le mardi 8 juillet 2008 de placer les différentes sociétés du Groupe en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois.

Cette décision donne à chacune des sociétés de Clayeux, avec le soutien de l'administrateur judiciaire, le temps nécessaire à la recherche de solutions permettant de préserver les intérêts des salariés, des actionnaires et de retrouver un avenir pour ces sociétés.

La volonté de la Direction, la renommée de la marque, la qualité des savoir faire des équipes et l'esprit de responsabilité exprimé par les représentants des salariés sont leurs meilleurs atouts pour rebondir.

Information complémentaire

Suite au contrôle fiscal de la société CLAYEUX DISTRIBUTION, l'augmentation des bases d'imposition à l'IS sur les exercices vérifiés 2004, 2005 et 2007, a induit un carry back au 31 mars 2008 (le carry back au 31 mars 2007 étant devenu sans objet). Ce carry back s'élève à 893 497€. Du fait de la situation de l'entreprise en redressement Judiciaire, une demande de remboursement anticipé a été déposée sur la base de 709.303 €. La différence est constituée par des intérêts légaux prévus par les textes en cas de remboursement anticipé soit la somme de 184.194 €.

L'activité en matière de recherche et développement

Néant

b) Chiffres clés, perspectives et objectifs du groupe

Chiffres clés

Les résultats de l'exercice se caractérisent par les faits suivants :

- Net recul du chiffre d'affaires

L'évolution à la fois conjoncturelle et structurelle du marché italien a mis certains franchisés de la marque en situation financière difficile. Face à cela, la Direction a décidé de fermer plusieurs points de ventes, ce qui a entraîné une baisse du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires réalisé en Italie représente désormais 26 % du chiffre d'affaires consolidé contre 44 % sur l'exercice précédent, ce qui a eu des répercussions sur la marge brute puisque l'Italie est un marché à fort taux de marge.

- Chute du taux de marge brute

L'exercice a été caractérisé par une hausse du nombre de produits vendus à prix soldés (magasins d'usine, internet, ...). Cette part a représenté 34 % du chiffre d'affaires contre 26 % en 2007. Il a donc fortement dégradé le taux de marge brute.

- Augmentation des provisions

Afin de tenir compte d'une part de la hausse des invendus qui devront être soldés et d'autre part du risque sur les clients avec qui Clayeux stoppe tout relation commerciale un complément de provisions a été comptabilisé à hauteur de 6 611 K€

	Montant
Provisions sur stocks	2 462
Provisions clients	4 149
Totaux	6 611

Perspectives d'avenir

Le nouveau projet de CLAYEUX a trois axes fondamentaux :

- Mettre en place une politique de distributeur
- Retrouver des taux de marge plus importants permettant de faire face à la progression inévitable du pourcentage de produits vendus à des prix plus attractifs.
- Redimensionner l'entreprise physiquement et socialement à son nouveau chiffre d'affaires.

1 Clayeux adopte une politique de distributeur.

La perte de chiffre d'affaires du groupe CLAYEUX s'élevant à environ 25% à période comparable (12 mois au 31 mars 2007), il est indispensable de refonder totalement la stratégie commerciale de la marque.

L'un des points forts de Clayeux reste aujourd'hui de bénéficier d'un réseau à enseigne très implanté en Europe du Sud.

Cependant la commercialisation des produits CLAYEUX à travers son réseau de clients multimarques a conduit à un accroissement extrême de son besoin en fonds de roulement notamment en Italie. La longueur des délais de paiement et la fragilité de certains clients ont rendu le financement du poste clients impossible.

Il a donc été décidé de mettre fin à ce mode de distribution à compter de l'été 2009, en arrêtant les franchisés et les multimarques au profit de la commission affiliation : le client déclare les ventes qu'il réalise et règle les produits vendus à Clayeux qui lui laisse une commission de 45% (affiliés) ou 40% (corner) de la vente au prix public.

Ainsi, le risque d'impayé est quasi nul et CLAYEUX reste propriétaire de la marchandise tant que la vente au consommateur n'est pas réalisée.

Progressivement, les contrats seront revus ; les affiliés ne choisiront plus leur assortiment; une offre leur sera imposée. En contrepartie, ils bénéficieront d'un stock tampon de réassorts dans lequel ils pourront puiser au fur et à mesure de leurs ventes. Cette politique s'appliquera aux marchés suivants : France, Italie, Espagne, Portugal.

Ce changement de distribution plus sécurisant pour le groupe implique un effort de trésorerie dans un premier temps : auparavant, le chiffre d'affaires franchisé était facturé tôt et financé par MCNE ou affacturage. Désormais, le chiffre d'affaires sera encaissé plus tardivement et linéairement dans la saison.

Il est donc indispensable, parallèlement, que les marchés grand Export soient privilégiés car ils représentent un potentiel certain pour la marque et n'entraînent pas d'augmentation de besoins en fond de roulement.

Le coût des collections sera considérablement diminué, ainsi que les frais de personnel attachés à cette activité multimarques.

Afin d'être présent sur le canal de vente que constitue désormais Internet, CLAYEUX s'attachera à développer un site Internet de vente des produits de la marque. Le lancement de ce site marchand sera effectif en mars 2009 et ne devrait pas nécessiter un investissement important.

2 Restaurer le taux de marge

L'analyse de l'évolution des parts des différents marchés constituant le chiffre d'affaires de CLAYEUX montre l'augmentation de la part des produits vendus en soldes ou hors cours (la part des magasins d'usine, ventes privées et aux soldeurs passe de 26% à 34% entre 2007 et 2008).

Cette évolution explique en partie la dégradation du taux de marge brute au cours du dernier exercice qui a chuté de 11 points.

- La baisse de la part de l'Italie a contribué à cette dégradation puisque les produits étaient vendus en Italie avec un taux de marge plus favorable ;
- Dans les boutiques, la part de produits vendus en soldes a augmenté.

La nouvelle stratégie CLAYEUX consiste à :

- Favoriser la revente des produits dans les boutiques à enseigne par une offre mieux adaptée et mieux livrée. Les boutiques sont d'ailleurs prêtes à défendre un positionnement un peu plus élevé pourvu que les produits soient livrés à bonne date et de très bonne qualité.
- La réduction du nombre de références doit améliorer le taux de marge. En effet, les prix de revient baissent avec l'augmentation des quantités par référence. CLAYEUX ciblant mieux son offre, le nombre de références sera immanquablement réduit.
- Enfin, la délocalisation en Chine d'articles Moi Bébé aujourd'hui réalisés sur le site permettra une nette amélioration du taux de marge

3 Le redimensionnement de l'entreprise

Il est impératif d'adapter la structure de l'entreprise.

Le plan de restructuration présenté au Comité d'Entreprise prévoit la suppression de 76 emplois dont 68 sur le site de Montceau.

c) Les principaux facteurs de risques

- Risques relatifs à l'activité :

Le groupe Clayeux exerce son activité sur un marché de grande consommation et est donc soumis aux évolutions du pouvoir d'achat et de la consommation générale. Compte tenu de sa spécificité (Mode enfantine) le groupe est également sensible de façon ponctuelle aux aléas climatiques et aux effets de mode. Clayeux essaie par son organisation de réduire au minimum ces risques et de s'adapter en permanence à son environnement économique.

- Risques de taux, de change, de liquidité et d'impayés :

- Risque de taux :

Finançant ses besoins de trésorerie d'exploitation par des lignes de découvert, d'escompte et de mobilisation de créances, le Groupe est sensible au risque de taux. La gestion du risque de taux est assurée par le Responsable financier.

- Risque de liquidité :

Suite à la forte diminution de l'activité constatée sur l'exercice, la société a rencontré d'importantes difficultés de liquidité qui l'ont conduite à solliciter l'ouverture d'une procédure en redressement judiciaire.

Dans le cadre de la procédure ouverte par le tribunal de commerce le 08/07/2008, les engagements antérieurs à cette date sont gelés, ce qui a permis à la société de constituer une trésorerie disponible nécessaire à son fonctionnement.

Désormais, le groupe revoit sa politique de distribution ce qui lui permettra de réduire fortement le BFR à l'origine des difficultés rencontrées.

Le tableau suivant synthétise l'évolution des dettes financières du Groupe au 31/03/2008 :

Endettement financier à court terme	Exercice 31/03/2007	Exercice 31/03/2008	< 1 an
Financements liés à l'affacturage		1 506	1 506
Concours bancaires courants	4 545	3 570	3 570
Effets escomptés non échus	278	336	336
Mobilisation de créances nées sur l'étranger	5 372	3 641	3 641
Total en K€	10 195	9 053	9 053

Endettement financier à moyen/long terme	Exercice 31/03/2007	Exercice 31/03/2008	< 1 an	> 1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 318	1 361	654	707
Emprunts issus de location-financement	1 178	982	201	781
comptes courants d'associés	106	1 214		1 214
Comptes courants autres associés		35		35
Total en K€	3 602	3 592	855	2 737

Le Groupe a retenu la valeur comptable comme juste valeur des emprunts et dettes financières. L'actualisation de ces dettes serait sans impact significatif.

- Risque Clients :

Le Groupe a souscrit auprès de la SFAC et de la COFACE des polices d'assurance France et Export.

Avec l'adoption d'une nouvelle politique de distribution, le groupe diminuera son risque client de manière significative.

Risques d'approvisionnement liés aux fournisseurs et aux stocks :

- Le Groupe CLAYEUX travaille dans un secteur où les sources d'approvisionnement, du fait du faible coût d'entrée sur le marché, sont relativement nombreuses et parfaitement substituables. Le Groupe s'adresse à environ une vingtaine de fournisseurs répartis dans moins de 10 pays. Compte tenu de sa situation juridique et de son niveau de trésorerie, le Groupe a décidé d'optimiser sa politique d'approvisionnement en réduisant le nombre de fournisseurs pour leur confier des volumes plus importants afin d'en tirer avantage sur les prix de revient.

- La division du risque est assurée dans la mesure où le premier fournisseur représente environ 7% des achats (chiffre d'affaires réalisé avec les fournisseurs) du Groupe.

- Le risque majeur relatif aux stocks est celui de la destruction des produits vendus notamment par incendie car elle entraînerait une interruption des expéditions. Pour couvrir ce risque la société a souscrit des assurances perte d'exploitation (plafond 12,2 M€) et dommages marchandises (plafond 12 M€).

d) Description des engagements hors bilan liés à l'activité courante :

Les engagements donnés par le Groupe se ventilent de la manière suivante :

- Nantissement des fonds de commerce pour 1 146 K€ au profit d'établissements bancaires
- Cautions données pour un total de 3 572 K€ au profit d'établissements bancaires
- Achats d'espaces publicitaires dans le cadre de l'apurement de créances sur opérations d'export.

- Assurances :

Tous les risques, identifiés par le Groupe, susceptibles d'entraîner des pertes significatives font l'objet de contrats d'assurances.

Le montant global des primes annuelles versées sur l'exercice 2007/2008 s'élève à : 267 K€

1.2 L'activité du groupe par branches d'activités

Conformément à la norme IAS 14, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Le niveau primaire est la zone géographique. En effet, la direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique. Les acteurs définis sont la France, l'Italie et les autres exports.
- Le niveau secondaire correspond au réseau de distribution : ainsi, les secteurs définis sont Boutiques Clayeux et affiliés, Multimarques et Franchisés et Magasins d'usine et Hors cours.

Chiffre d'affaires en K€	31/03/2008	31/03/2007
France	8 692	10 674
Italie	4 086	13 067
Autres exports	2 938	4 380
Total	15 716	28 120
Boutiques Clayeux et Affiliés	5 224	6 674
Multimarques et Franchisés	3 878	13 281
Magasin d'usine et Hors cours	6 614	8 165
Total	15 716	28 120

Résultat opérationnel courant <i>en K€</i>	31/03/2008	31/03/2007
France	- 3 202	(345)
Italie	- 6 940	447
Autres exports	- 2 725	8
Total	-12 867	110
Boutiques Clayeux et Affiliés	- 3 065	(96)
Multimarques et Franchisés	- 8 472	276
Magasin d'usine et Hors cours	- 1 330	(69)
Total	- 12 867	110

Immobilisations incorporelles et corporelles <i>en K€</i>	31/03/2008	31/03/2007
France	5 225	6 104
Export	307	317
Total	5 532	6 421

1.3 L'activité par filiale

1.3.1. Clayeux Distribution

Le 20.07.2007, Clayeux Distribution a pris une participation de 51 % dans le capital de EJF qui détient elle-même 100% du capital de la société FC20 ; Lors de cette acquisition Clayeux Distribution s'est engagé à acheter les 49% restant sur le capital sur le dernier trimestre 2008 pour un montant fixé à 245 K€. Ce montant figure dans les engagements et fait l'objet d'une provision pour risques et charges afin de prendre en compte des pertes éventuelles

<i>en K€</i>	31/03/2008 (12 mois)	31/03/2007 (15 mois)
Chiffres d'affaires	14 098	26 806
Résultat courant	-13 335	-374
Résultat net	- 13 524	216

1.3.2. Clayeux Italia

<i>en K€</i>	31/03/2008 (12 mois)	31/03/2007 (15 mois)
Chiffres d'affaires	3347	5 108
Résultat courant	-110	-14
Résultat net	-110	-35

1.3.3. Clayeux Portugal

<i>en K€</i>	31/03/2008 (12 mois)	31/03/2007 (15 mois)
Chiffres d'affaires	193	201
Résultat courant	-14	-44
Résultat net	-14	-44

1.3.4. Clayeux Suisse

<i>en K€</i>	31/03/2008 (12 mois)	31/03/2007 (15 mois)
Chiffres d'affaires	212	270
Résultat courant	-84	-46
Résultat net	-84	-46

1.3.5. E.J.F.

<i>en K€</i>	31/03/2008 (9 mois)
Chiffres d'affaires	
Résultat courant	-409
Résultat net	-409

1.3.6. FC20

<i>en K€</i>	31/03/2008 (9 mois)
Chiffres d'affaires	705
Résultat courant	-155
Résultat net	-159

2. L'activité propre de la société CLAYEUX SA

La société **CLAYEUX SA** n'a pas d'activité commerciale.

Clayeux SA assure le rôle de holding financier : elle détient 98,97% de Clayeux Distribution et l'anime. Elle est également titulaire du contrat de crédit-bail des actifs immobiliers du siège.

Son exercice dont nous vous demanderons d'approuver les comptes sociaux se solde par une perte de -12 763 666 € contre - 120 303 € pour l'exercice précédent.

- Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons enfin, qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, nous n'avons pris aucune participation dans une société.

- Conséquences sociales de l'activité
Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.
- Conséquences environnementales de l'activité :
Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

Les résultats

1. L'affectation du résultat

- L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.
- Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à – 12.763 666 euros de la façon suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice-12.763 666 euros

Affectation :

Apurement de la perte par prélèvement sur les réserves :

- à la réserve légale - 61.199 €

- Aux autres réserves - 12.231.075 €

Affectation du solde :

- au report à nouveau - 471 392 €

TOTAUX..... -12.763 666 € -12.763.666 €

2. Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Le capital de la société

1. L'actionnariat de la société

- Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 mars 2008, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % , de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

Actionnaires Détenant	En capital (en PP et US)	En droit de vote	
		AGO	AGE
Plus de 5%			Mme Gwenaëlle WACKENHEIM
Plus de 10%			
Plus de 15%			
Plus de 20%	Mme Gwenaëlle WACKENHEIM		M. Gilles CLAYEUX
Plus de 25%		Mme Gwenaëlle WACKENHEIM	
Plus du tiers	M. Gilles CLAYEUX	M. Gilles CLAYEUX	
Plus de 50%	Groupe familial CLAYEUX (1)		
Plus des 2/3		Groupe familial CLAYEUX(1)	
Plus de 95%			

(1) Le Groupe familial CLAYEUX comprend la famille CLAYEUX et la société SOFACLA

- Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

2. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- Au 31 mars 2008, le capital est composé d'actions de même catégorie.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires, à l'exception de celui relaté ci-après :

Il a été conclu entre Monsieur et Madame Gérard CLAYEUX, Mme Gwenaëlle WACKENHEIM et Monsieur Gilles CLAYEUX, actionnaires de la société, un engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées

pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.

Les détenteurs de ces titres sont les membres de la famille CLAYEUX, directement ou indirectement.

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts. Elles sont les suivantes :

« Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de cinq. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le conseil de surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition de ce conseil. Le directoire est nommé pour une durée de six ans. Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans. »

- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du directoire

3. Les actions d'autocontrôle

Néant

4. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant

5. Evolution du cours de bourse

Compte tenu de sa situation et dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse, la Société a demandé à Euronext Paris la suspension de son cours de bourse à compter du 3 Octobre 2008.

Le dernier cours coté s'établit à 2.78€ (10 septembre 2008)

Les mandataires

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) (1) (2)
M. Gilles CLAYEUX	Président du Directoire	16/06/2004	16/06/2010	<i>Administrateur</i> : Clayeux Distribution depuis + 5 ans Métalliance depuis 2001
Mme Gwenaëlle WACKENHEIM	Membre du Directoire	16/06/2004	16/06/2010	<i>Administrateur</i> : Clayeux Distribution depuis + 5 ans <i>Gérant</i> : MOBICLA depuis + 5 ans
M. Gérard CLAYEUX	Président du Conseil de Surveillance	13/06/2002	AGO 2008	<i>Administrateur</i> : Clayeux Distribution depuis + 5 ans FGVB <i>Gérant</i> : SOFACLA depuis + 5 ans MOBICLA depuis + 5 ans SOFICLA depuis + 5 ans
Mme Irène CLAYEUX	Membre du Conseil de Surveillance	13/06/2002	AGO 2008	
M. Bernard SONNIER	Membre du Conseil de Surveillance	13/06/2002	AGO 2008	<i>PDG</i> : EBS SA depuis + 5 ans <i>Gérant</i> : SCI Double Mixte GFA Le Mine

(1) quelque soit la forme de la société, française ou étrangère

(2) (annexe 1 du règlement européen pour le document de référence) pour les mandats hors filiales, l'information doit porter sur les 5 dernières années.

2. Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

- Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Gérard CLAYEUX, Madame Irène CLAYEUX et de Monsieur Bernard SONNIER expirent par la présente assemblée.

Nous vous suggérons de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2014 au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3. Les jetons de présence

Le montant global de jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 s'élève à 16 464.51 €.

4. Les rémunérations des mandataires

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, les rémunérations allouées, en raison de leur fonction, aux mandataires sociaux se décomposent comme suit :

CLAYEUX SA :

Nom des mandataires	Fonctions	Rémunérations (€)	Avantages de toutes natures (€)
Mr Gilles Clayeux	Président du Directoire	60 500	0
Mme Gwenaëlle Wackenheim	Membre du directoire	65 000	0
Mr Gérard Clayeux	Président du Conseil de surveillance	16 464	

FILIALES :

Nom des mandataires	Fonctions	Rémunérations (€)	Avantages de toutes natures (€)
Mr Gilles Clayeux	Président Directeur Général	124 612	20 577
Mme Gwenaëlle Wackenheim	Directeur Général	93 210	16 738

Les salariés

Dans le cadre d'un dispositif d'Épargne salariale visé à l'article L.225 – 102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225- 86 du code de commerce régulièrement autorisées par le conseil de surveillance.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2008, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE DIRECTOIRE

ANNEXE 1 : LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

▪ Conséquences sociales de l'activité

1°) Effectif :

- a) effectif total au 31/03/2008 : 242 salariés
- b) embauche
 - contrat en CDI : 16
 - contrat en CDD : 171
- c) licenciements
 - économique : 15
 - inaptitude physique : 3
 - cause réelle et sérieuse : 1
 - faute grave : 2
- d) Départ à la retraite
- e) heures supplémentaires
 - 2 636 heures ont été payées sur l'exercice

2°) Organisation du temps de travail

a) temps plein :

administratif	:	35h par semaine
atelier	:	modulation horaire
Cadres	:	forfait 218 jours

b) temps partiel :

administratif	:	31h ou 32h par semaine
Vendeuse	:	entre 10h et 32h par semaine

3°) Les rémunérations et leur évolution

a) évolution des salaires

montant 2006/2007	:	6 504 K€
montant 31.03.2008	:	5 243 K€

b) évolution des charges sociales

montant 2006/2007	:	2 154 K€
montant 31.03.2008	:	1 657 K€

4°) Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Clayeux Distribution a rempli son obligation à hauteur de 8 personnes représentant 10.5 unités bénéficiaires.

- **Conséquences environnementales de l'activité**

La Société n'est soumise à aucun risque environnemental lié à des rejets toxiques ou au stockage de matières dangereuses. Le groupe achète des matières premières (tissus, fils,...) et les transforme ou les fait transformer à l'aide de machines électroniques avant de les commercialiser à travers un réseau de boutiques. La Société et son prestataire logistique sont responsables de l'élimination des déchets d'emballages reçus des fournisseurs, qui sont soit recyclés, soit enlevés par les sociétés spécialisées.

De ce fait, la Société n'a jamais été amenée à constituer une provision et/ou verser une garantie pour risques en matière d'environnement. De même, il n'existe aucun litige passé ou en cours en matière d'environnement.

**ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULIF DES DELEGATIONS EN MATIERE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	12/09/2007	12/12/2009	4 000 000 €	-	-	4.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	12/09/2007	12/12/2009	4 000 000 €	-	-	4.000.000 €
<i>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies</i>						
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	12/09/2007	12/12/2009	1 000 000 €	-	-	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ... (catégorie de personnes)	12/09/2007	12/12/2009	4 000 000 €	-	-	4.000.000 €
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	12/09/2007	12/12/2009	10 % du capital social	-	-	10 % du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	12/09/2007	12/12/2009	4 000 000 €	-	-	4.000.000 €
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	30/11/2005	31/01/2009	10 % du capital social existant au jour de la 1 ^{ère} attribution	-	-	10 % du capital social existant au jour de la 1 ^{ère} attribution
Autorisation de réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	12/09/2007	12/12/2009	10 % du capital social			10 % du capital social

**ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES
MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS
PROCHES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Nom et prénom	
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	NEANT
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	
<i>Le cas échéant, autres opérations à adapter :</i> Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés Prix moyen pondéré Montant total de l'opération	

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

BILAN

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. Ou Prov.	Montant net	au : 31/03/2007	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'Etablissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial(1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Total				
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. Techniques, mat. Out. Industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes Total	1 183 213 35 430 492 307 1 710 952	1 176 827 30 541 491 203 1 698 572	6 386 4 889 1 103 12 379	7 572 3 477 1 666 12 716
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence Autres participations	12 640 386	12 268 000	372 386	12 640 386
		Créances rattachées à des participations Titres immob. De l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés	105 954		105 954	122 081
		Prêts Autres immobilisations financières	35 264		35 264	35 264
		Total	12 781 605	12 268 000	513 605	12 797 732
	Total de l'actif immobilisé		14 492 557	13 966 572	525 985	12 810 448
	Actif circulant	Stocks	Matières premières An cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Total			
		Avances et acomptes versés sur commandes				
		Créances	Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appel, non versé Total	127 621 3 814 535 3 942 156	3 126 3 126	124 494 3 814 535 3 939 029
Divers			Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 518) Instruments de trésorerie Disponibilités Total	100 968 67 528 168 497		100 968 67 528 168 497
		Charges constatées d'avance		58 252		58 252
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		4 168 906	3 126	4 165 779	4 317 592	
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des emprunts Ecart de conversion actif Total de l'actif		18 661 464	13 969 699	4 691 765	17 128 040	
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients		

Passif		Exercice	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 910 235)	910 235	910 235	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 857 933	2 857 933	
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserve légale	61 199	61 199	
	Réserves statutaires			
	Autres réserves	12 231 075	12 351 379	
Report à nouveau				
Résultats antérieurs en instance d'affectation	-12 763 666	-120 303		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)				
	Situation nette avant répartition	3 296 777	16 060 443	
	Subvention d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total	3 296 777	16 060 443	
Aut.fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	39 983	23 663	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	62 548	62 648	
		Total	102 531	86 311
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576 908	192 262		
Dettes fiscales et sociales	124 199	64 947		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	378	1 779		
Instrument de trésorerie				
	Total	701 486	258 989	
Produits constatés d'avance	590 970	722 296		
Total des dettes et des produits constatés d'avance	1 394 988	1 067 597		
Ecarts de conversion passif				
Total du passif	4 691 765	17 128 040		
Crédit-bail immobilier		1 073 225		
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),	à plus d'un an			
	à moins d'un an			
	1 394 988	1 067 597		
Renvois :	39 983	23 663		
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat : SA CLAYEUX		France	Exportation	Total	Exercice Précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue	{ Biens			
		{ Services			
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits			365 469	424 684
	Total			365 469	424 684
Charges d'exploitation	Marchandises	{ Achats			
		{ Variations de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	{ Achats			
		{ Variations de stocks			
	Autres achats et achats externes (3)			489 789	552 732
	Impôts, taxes et versements assimilés			142 060	147 533
	Salaires et traitements			122 875	170 625
	Charges sociales			44 204	66 080
	- Sur immobilisations	{ Amortissements		2 424	7 660
	- Sur actif circulant	{ Provisions			
Dotations D'exploitation	- Pour risques et charges				
Autres charges			16 609	29 192	
	Total			817 963	973 824
Résultat d'exploitation		A		-452 493	-549 140
Opér.	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				11 868
	Reprises sur provisions et transferts de charges				122 000
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				133 868
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			12 268 000	
	Intérêts et charges assimilées (5)			54 029	32 556
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			12 322 029	32 556
Résultat financier		D		- 12 322 029	101 311
Résultat courant avant impôts (±A±B-C±D)		E		-12 774 523	-447 828

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opération de gestion		715 852
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	230 857	201 816
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	230 857	917 668
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	202 083	621 765
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 126	129
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	218 209	621 894
Résultat exceptionnel		F	126 48
	Participations des salariés aux résultats	G	1 791
	Impôt sur les bénéfices	H	-31 750
Bénéfice ou perte (±E±F-G-H)		-12 763 666	-120 303
Renvois			
(1) Dont	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs 		
(2) Dont		<ul style="list-style-type: none"> Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs 	-9 098
(3) Y compris	<ul style="list-style-type: none"> - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier 		255 493
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

S. A. Clayeux

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 mars 2008
Montants exprimés en K EUR**

S. A. Clayeux
avenue Maréchal Leclerc
71300 Montceau-les-Mines
*Ce rapport contient 98 pages
Les annexes comprennent 3 pages*
Annexe C SA

© 2008 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

clayeux
mode d'enfant

Table des matières

1	Faits majeurs	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations corporelles	2
2.1.4	Immobilisations financières	4
2.1.5	Postes du bilan relatifs aux filiales et participations	4
2.1.6	Comptes de régularisation	5
2.2	Passif	5
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	5
2.2.2	Capital	6
2.2.3	Dettes financières	6
2.2.4	Autres dettes	6
3	Informations relatives au compte de résultat	7
3.1	Résultat financier	7
3.2	Résultat exceptionnel	7
3.3	Impôt sur les bénéfices	7
3.3.1	Autres informations significatives	7
4	Autres informations	8
4.1	Engagements financiers (en K€)	8
4.2	Effectif moyen	8
4.3	Rémunération des dirigeants	8
4.4	Compte de résultat proforma	9

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

- **Clôture au 31 mars**

La durée de l'exercice est de 12 mois contre 15 l'exercice précédent. Afin de permettre la comparabilité avec l'exercice précédent, une information proforma est présentée à la note 4.4.

- **Redressement judiciaire et continuité d'exploitation**

La société a été placée en redressement judiciaire le 7 juillet 2008 par la Tribunal de Commerce du Creusot, ainsi que les autres sociétés du groupe Clayeux, à savoir Clayeux SA, Clayeux Distribution et EJJ. Par ailleurs, cette procédure a été étendue à Clayeux Italia (société de droit italien) par décision du Tribunal de Commerce du 2 septembre 2008. Le groupe Clayeux est actuellement dans une période d'observation de 6 mois, à compter du 7 juillet 2008.

Suite à ce placement en Redressement Judiciaire, la Direction du groupe Clayeux a pris un certain nombre de mesures dont la mise en œuvre au cours de l'exercice 2008/2009 doit aboutir à des résultats bénéficiaires et à des flux de trésorerie positifs. Parmi ces mesures figurent :

- des modifications importantes de la distribution visant à alléger très sensiblement le Besoin en Fonds de Roulement

- un plan de licenciement destiné à ajuster la structure au niveau actuel du Chiffre d'affaires.

Ces mesures ne produiront leurs effets qu'à moyen terme et la situation financière à court terme reste incertaine. Dans ce contexte, il existe une incertitude quant à la capacité du groupe à poursuivre son activité. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008, arrêtés le 13 octobre 2008, ont été établis dans le respect du principe de continuité d'exploitation et aucun des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si le groupe n'était plus en mesure de poursuivre son activité, n'a été constaté.

- **Redressement fiscal**

Les sociétés Clayeux SA et Clayeux Distribution ont fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2004, 2005 et 2006/2007 ayant abouti à une proposition de rectification respectivement le 13 décembre 2007 pour l'exercice 2004 et le 29 septembre 2008 pour les exercices 2005 et 2006/2007. Ces redressements ayant été acceptés, ils ont été comptabilisés dans les comptes ainsi que leurs effets sur le carry-back.

Les impacts chiffrés sont détaillés dans la note 3.3

- **Méthode de dépréciation des titres de participation et des créances intragroupes**

Les titres de participation sont dépréciés à hauteur de la quote-part des capitaux propres de la filiale. Lorsque les capitaux propres de cette filiale sont négatifs, les créances intragroupes (créance rattachée, compte-courant, voire créance client) sont dépréciées à hauteur de la quote-part de situation nette négative. Cette règle découle du principe de continuité de l'exploitation décrit ci-dessus. Si ce principe n'avait pu être retenu, la créance en compte courant sur Clayeux Distribution aurait été intégralement dépréciée, soit 3 701 K€.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

2.1.3 Immobilisations corporelles

2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

2.1.3.2 Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	310	1 517			1 827
Amortissements :					
• Cumuls exercices antérieurs		446			446
• Dotation de l'exercice		70			70
Total		516			516
Redevances payées :					
• Cumuls exercices antérieurs		1 316			1 316
• Exercices		255			255
Total		1 571			1 571
Redevances restant à payer :					
• A 1 an au plus		255			255
• A plus d'1 an et 5 ans au plus		563			563
• A plus de 5 ans					
Total		818			818
Valeur résiduelle :					
• A 1 an au plus					
• A plus d'1 an et 5 ans au plus					
• A plus de 5 ans					
Total					
Montant des loyers pris en charge dans l'exercice		255			255

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur brute des titres détenus	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos (15 mois)	Résultat net du dernier exercice clos
• Filiales (+ 50 %)							
Clayeux Distribution	504	98,97 %	12 640	-12 268	372	14 097	- 13 652

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat.

La valeur nette des titres d'une filiale est égale à la quote part de la situation nette de la filiale. Une provision est constituée lorsque la quote part de la situation nette de la filiale est inférieure à la valeur brute.

Lorsque la situation nette de la filiale est négative, les titres sont dépréciés à 100 % et des dépréciations sur les comptes courants, les créances immobilisées ou les créances clients sont comptabilisées à hauteur de la situation nette négative.

Les autres titres immobilisés concernent une détention minoritaire pour un montant de 106 K€. La dépréciation constatée les années précédentes a été intégralement reprise en raison des performances des deux derniers exercices et de perspectives favorables.

2.1.5 Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Autres créances	3 701	

2.1.5.1 Informations sur les actions propres

Le montant des actions propres s'élève à 0,5 K€

2.1.5.2 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

2.1.6 Comptes de régularisation

2.1.6.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont composées des éléments suivants :

Leasing	48 K€
Assurances	5 K€
Honoraires	<u>5 K€</u>
	58 K€

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	Affectation Résultat	Résultat 2008	N
Capital	910			910
Primes, réserves	15 270	- 120		15 150
Report à nouveau				
Résultat	- 120	120	- 12 764	- 12 764
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
Total	16 060	0	- 12 764	3 297

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 594 925 actions de 1,53 € de valeur nominale. Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.2.3 Dettes financières

2.2.3.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

2.2.4 Autres dettes

2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

2.2.4.2 Charges à payer (en K€)

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	60
Dettes fiscales et sociales	53
Total	113

2.2.4.3 Composition des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent au résultat de cession net d'impôt société du lease back immobilier étalé sur la durée du bail (10 ans) à compter du 1^{er} octobre 2002.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultat financier

Il se décompose comme suit :

Dotation provision pour dépréciation sur titres immobilisés	- 12 268 K€
Agios bancaires	<u>- 54 K€</u>
	- 12 322 K€

3.2 Résultat exceptionnel

Il se décompose comme suit :

• Résultat cession immobilisations financières	+ 54 K €
• Reprise sur produit de cession de lease back	+ 161 K€
• Intérêts sur créance de carry-back	- 184 K€
• Pénalités et amendes	<u>- 18 K€</u>
	13 K€

3.3 Impôt sur les bénéfices

L'impôt société est une charge de 2 K€, après constatation d'un carry-back de 893 K€, d'une charge de 30 K€ liée au lease back et de l'IS sur le redressement fiscal pour 864 K€. Au niveau du bilan, les effets du redressement sont présentés dans un compte d'IS unique.

3.3.1 Autres informations significatives

Sociétés intégrées fiscalement :

La société Clayeux S.A. est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale composé d'elle-même et de Clayeux Distribution. La charge ou le produit d'impôt relatif à Clayeux Distribution est comptabilisé par Clayeux S.A.

4 Autres informations

4.1 Engagements financiers (en K€)

	N	N - 1
Engagements donnés		
Cautions données aux établissements de crédit pour des emprunts souscrits par Clayeux Distribution	3 572	4 017

4.2 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	2	

4.3 Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes d'administration s'élève à 126 K€.

4.4 Compte de résultat proforma

Afin de permettre la comparabilité des comptes, nous vous présentons un compte de résultat proforma 31/03/2007 de 12 mois (du 01/04/2006 au 31/03/2007).

	31.03.08 (12 mois)	31.03.07 (12 mois)
Chiffre d'affaires HT		
Ventes de marchandises HT		
Coût des marchandises vendues		
Marge commerciale		
Production vendue HT	365	339
Production stockée		0
+ Production immobilisée		0
Production de l'exercice	365	339
Marge commerciale + production de l'exercice	365	339
- Consommations en provenance des tiers	490	443
Valeur ajoutée	-125	-104
+ Subventions d'exploitation		0
+ Transferts de charges d'exploitation		0
- Impôts et taxes	142	119
- Charges de personnel	167	190
Excédent brut d'exploitation	-434	-413
+/- Autres produits et charges de gestion courante	-16	-18
+/- Produits et charges de gestion exceptionnels	-201	126
+/- Dotations/Reprises : provisions à caractère de charges		0
Excédent brut d'exploitation corrigé	-651	-305
+/- Cout/Produit net de financement	-54	-15
- Impôts sur les bénéfices	2	-39
- Participation		0
Capacité d'auto-financement	-707	-281
+/- Résultat sur cessions d'éléments d'actif	215	139
+/- Dotations aux amortissements/provisions FR	-12 270	116
Résultat net	-12 762	-26

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - COMPTES ANNUELS**

Philippe DANDON
5 Rue René Char
21000 DIJON

Dominique PASSERAT
1 Rue Jean Monnet
21300 CHENOVE

CLAYEUX

Avenue Maréchal Leclerc
71300 MONTCEAU LES MINES

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CLAYEUX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information sur la continuité d'exploitation, mentionnée au paragraphe 1.1 de l'annexe ainsi que sur les événements post clôture mentionnés au même paragraphe de cette annexe.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité d'exploitation

Le paragraphe 1.1 de l'annexe décrit l'incertitude significative pesant sur la continuité de l'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information pertinente sur la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation.

Estimations comptables

Comme indiqué dans les paragraphes 1.1 et 2.1.4.1 de l'annexe, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Fait à Dijon et Chenôve, le 13 novembre 2008

Les commissaires aux comptes,

Philippe DANDON

Dominique PASSERAT

COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2008

Groupe Clayeux

Comptes Consolidés
Exercice clos au 31 mars 2008

Ce rapport contient 39 pages

© 2008 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

Compte de résultat consolidé	4
Bilan Consolidé	5
Variation des capitaux propres – part du groupe et intérêts minoritaires	6
Etat des produits et des charges comptabilisés (Sorie)	7
Tableau de flux de trésorerie	8
Notes annexes aux comptes consolidés	9
Evènements significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture	9
1 Règles et méthodes comptables	11
1.1 Principes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	12
1.1.1 Méthode de consolidation	12
1.1.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés	12
1.1.3 Conversion des éléments en devises	12
1.2 Méthodes d'évaluation et de présentation	13
1.2.1 Actifs immobilisés	13
1.2.2 Contrats de location financement et locations simples (IAS 17)	18
1.2.3 Stocks (IAS 2)	18
1.2.4 Disponibilités, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement (IAS 7 et 39)	19
1.2.5 Avantages au personnel (IAS 19)	19
1.2.6 Provisions (IAS 37)	20
1.2.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18)	20
1.2.8 Résultat opérationnel	21
1.2.9 Résultat financier (IAS 16 et 23)	21
1.2.10 Impôts sur les résultats (IAS 12)	21
1.2.11 Résultat par action (IAS 33)	22
1.3 Informations sectorielles (IAS 14)	22
1.4 Tableau de flux de trésorerie	22
1.5 Comparabilité des comptes	23
1.5.1 Dates de clôture	22
1.5.2 Variation de périmètre	22
1.5.3 Changement de méthode	23
2 Périmètre de consolidation	24
2.1 Périmètre de consolidation et organigramme au 31 mars 2008	244
2.2 Variations de périmètre	25
3 Informations relatives aux comptes du bilan et au compte de résultat	26
3.1 Immobilisations incorporelles	26
3.2 Immobilisations corporelles	27
3.3 Actifs financiers non courants	28
3.4 Autres actifs non courants	28
3.5 Stock et en-cours	29
3.6 Ventilation des créances clients par échéance	30
3.7 Autres actifs courants	30
3.8 Dotation aux provisions	30
3.9 Composition du capital social	31
3.10 Avantages au personnel	31

3.11	Instruments financiers	31
3.12	Provisions pour risques et charges	32
3.13	Impôts différés	32
3.14	Emprunts et dettes financières à long terme	33
3.15	Emprunts à court terme	33
3.15.1	Trésorerie et équivalents de trésorerie	33
3.16	Autres passifs	33
3.17	Engagements hors bilan	34
3.18	Charges externes	34
3.19	Charges de personnel	35
3.20	Autres produits et charges	35
3.20.1	Autres produits et charges d'exploitation	35
3.20.2	Autres produits et charges opérationnels	36
3.21	Résultat financier	36
3.22	Impôts sur les bénéfices	36
3.22.1	Décomposition de la charge d'impôt	36
3.22.2	Preuve d'impôt	37
	Incidences du contrôle fiscal : Clayeux SA et Clayeux Distribution ont fait l'objet d'un contrôle fiscal comme indiqué dans la note « Evènements significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture »	37
3.23	Résultat des activités cédées	37
4	Informations relatives aux comptes du bilan et au compte de résultat	38
4.1	Evénements postérieurs à la clôture	38
4.2	Relations avec les parties liées	38
4.3	Informations sectorielles	38
4.4	Rémunération des dirigeants	39
4.5	Compte de résultat pro forma	39
4.6	Distributions de dividendes	39
4.7	Minoritaires	40

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat par nature en milliers d'euros	Note n°	31/03/2008 (12 mois)	31/03/2007 (15 mois)
Chiffre d'affaires	4.3	15 716	28 120
Achats consommés		(6 481)	(8 163)
Charges de personnel	3.19	(6 900)	(8 658)
Charges externes	3.18	(6 571)	(9 694)
Impôts et taxes		(558)	(702)
Dotation aux amortissements		(454)	(522)
Dotation aux provisions	3.8 et 3.12	(7 373)	(590)
Autres produits d'exploitation	3.20.1	759	915
Autres charges d'exploitation	3.20.1	(1 005)	(596)
Résultat opérationnel courant		(12 867)	110
Autres produits opérationnels	3.20.2	112	842
Autres charges opérationnelles	3.20.2		(16)
Résultat opérationnel		(12 755)	936
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	3.21	157	26
Coût de l'endettement financier brut	3.21	(1 002)	(1 055)
Coût de l'endettement financier net		(845)	(1 029)
Autres produits et charges financiers			
Charge d'impôt	3.22	(8)	69
Quote- part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Amortissement écart d'acquisition		(17)	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en en cours de cession	3.23	(25)	
Résultat net		(13 650)	(24)
Résultat net - part revenus aux minoritaires		(150)	(44)
Résultat net - part revenus au groupe		(13 500)	20
Résultat par action		-22.69 €	0.03 €
Résultat dilué par action		-22.69 €	0.03 €
Nombre d'actions moyen composant le capital social de la société mère		594 925	594 925
Nombre d'actions diluées composant le capital social de la société mère		594 925	594 925

Bilan Consolidé

Actif	Note n°	31/03/2008 (12 mois)	31/03/2007 (15 mois)(1)
Actifs non courants		6 101	7 943
Survaleurs			
Immobilisations incorporelles	3.1	3 324	3 813
Immobilisations corporelles	3.2	2 208	2 608
Actifs financiers non courants	3.3	439	444
Impôts différés actifs	3.13	130	163
Autres actifs non courants	3.4	0	915
Actifs courants		24 899	33 203
Stocks et en-cours	3.5-3.8	10 580	13 269
Créances clients	3.6-3.8	11 653	16 953
Autres actifs courants	3.7	1 426	1 615
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.15.1	1 240	1 366
Total de l'actif		31 000	41 146

Passif	Note n°	31/03/2008 (12 mois)	31/03/2007 (15 mois)(1)
Capitaux propres totaux :		851	14 587
Capitaux propres (part du groupe)		876	14 408
Capital	3.9	910	910
Primes		2 858	2 858
Réserves		10 608	10 620
Résultat consolidé		(13 500)	20
Intérêts minoritaires		(25)	179
Passifs non courants		4 946	4 380
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	3.14	2 737	2 574
Provisions à long terme	3.12	1 105	921
Autres passifs non courants	3.16	1 104	885
Passifs courants		25 203	22 179
Provisions à court terme	3.12	749	251
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	3.14	855	1 028
Emprunts à court terme	3.15	9 053	10 195
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés	3.16	6 001	4 614
Autres passifs courants	3.16	8 545	6 091
Total du passif		31 000	41 146

(1) Le bilan au 31/03/2007 a été retraité dans le cadre de l'amendement de la norme IAS 19. Cf note 1.5.3 « changement de méthode »

Variation des capitaux propres – part du groupe et intérêts minoritaires

Montants en K€ Situation à la clôture	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires
31/12/2005	612		10 505	326	8	11 451	229
Augmentation de capital	298	2 748				3 046	
Affectation du résultat 2005			326	(326)			
Augmentation de capital		110				110	
Résultat 31/3/07				20		20	(17)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(214)			(214)	
Ecart de conversion					(5)	(5)	(4)
31/03/2007	910	2 858	10 617	20	3	14 408	179
Affectation du résultat 2007			20	(20)			
Résultat 31/3/08				(13 500)		(13 500)	(150)
Ecart de conversion					(7)	(7)	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(25)			(25)	(2)
Liquidation Clayeux INC							(52)
31/03/2008	910	2 858	10 612	(13 500)	(4)	876	(25)

Etat des produits et des charges comptabilisés (Sorie)

Etat des produits et des charges comptabilisés	31/03/2008 (12 mois)	31/03/2007 (15 mois)
Résultat net - part revenus au groupe	(13 500)	20
Pertes actuarielles sur IDR comptabilisées sur réserves (1)	(25)	(16)
Total	(13 525)	4

(1) Voir détail en note 1.5.3. Conformément au principe de prudence énoncé en note 1.2.10, aucun impôt différé actif lié n'est comptabilisé.

Tableau de flux de trésorerie

Montants en K€	31/03/2008	31/03/2007
Activités opérationnelles		
Résultat net	(13 650)	(24)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements	459	520
- Provisions	1 057	285
- Variation des impôts différés		2
- Abandon compte courant		(716)
- Résultats de cession	(203)	(500)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(12 337)	(433)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	13 215	(3 322)
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	878	(3 755)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(183)	(1 274)
Cession d'immobilisations	661	434
Variation des autres actifs financiers	(5)	34
Flux de trésorerie sur variation de périmètre	(209)	
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	264	(806)
Activités de financement		
Augmentations de capital en numéraire		3 156
Variations des comptes-courants famille Clayeux	1 108	
Variations des autres comptes-courants	(15)	
Emissions d'emprunts		1 184
Remboursements d'emprunts	(1 225)	(978)
Variation des écarts de change	(7)	(5)
Variations des financements à court terme (MCNE, EENE et affacturage)	(167)	(48)
Variation due au changement de législation		
Divers	13	
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	(293)	3 309
Variation de trésorerie	849	(1 252)
Trésorerie disponible à l'ouverture (note 3.15.1)	(3 179)	(1 927)
Trésorerie disponible à la clôture (note 3.15.1)	(2 330)	(3 179)

Nota Bene :

- La trésorerie disponible est évaluée en retenant les valeurs mobilières de placement, les disponibilités et les concours bancaires courants.
- Les mobilisations de créances et l'affacturage font partie de l'endettement récurrent. Ils sont donc exclus de la trésorerie

Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés de Clayeux SA pour l'exercice clos le 31 mars 2008 comprennent Clayeux SA et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Le Groupe Clayeux est spécialisé dans la mode enfant (création, confection et distribution). Il est coté sur Euronext-Paris (marché Eurolist compartiment C) depuis 1985.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 se caractérisent par un montant total de bilan de 31 000 k€ et un résultat consolidé de -13 650 k€, le résultat consolidé part du Groupe ressortant à -13 500 k€.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été arrêtés par le Président du Directoire de Clayeux SA.

Evènements significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

- **Placement en Redressement Judiciaire**

La dégradation de son principal marché, l'Italie, a très fortement impacté les performances du Groupe Clayeux : baisse sensible des ventes, allongement des délais de paiement et hausse des invendus et déséquilibre important de la trésorerie.

Gilles Clayeux, Président du Directoire, a saisi le Tribunal de Commerce du Creusot le 7 juillet 2008 afin de placer les principales sociétés du groupe (Clayeux SA, Clayeux Distribution, EJV SAS et FC 20) en Redressement Judiciaire. Par ailleurs, cette procédure a été étendue à Clayeux Italia (société de droit italien) par décision du Tribunal de Commerce du 2 septembre 2008. Le groupe Clayeux est actuellement dans une période d'observation de 6 mois, à compter du 7 juillet 2008.

Suite à ce placement en Redressement Judiciaire, la Direction du groupe Clayeux a pris un certain nombre de mesures dont la mise en œuvre au cours de l'exercice 2008/2009 doit aboutir à des résultats bénéficiaires et à des flux de trésorerie positifs. Parmi ces mesures figurent :

- des modifications importantes de la distribution visant à alléger très sensiblement le Besoin en Fonds de Roulement
- un plan de licenciement destiné à ajuster la structure au niveau actuel du Chiffre d'affaires.

Ces mesures ne produiront leurs effets qu'à moyen terme et la situation financière à court terme reste incertaine. Dans ce contexte, il existe une incertitude quant à la capacité du groupe à poursuivre son activité. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008, arrêtés le 13 octobre 2008, ont été établis dans le respect du principe de continuité d'exploitation et aucun des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si le groupe n'était plus en mesure de poursuivre son activité, n'a été constaté.

- **Redressement fiscal**

Les sociétés Clayeux SA et Clayeux Distribution ont fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2004, 2005 et 2006/2007 ayant abouti à une proposition de rectification respectivement le 13 décembre 2007 pour l'exercice 2004 et le 29 septembre 2008 pour les exercices 2005 et 2006/2007. Ces redressements ayant été acceptés, ils ont été comptabilisés dans les comptes ainsi que leurs effets sur le carry-back.

Les impacts chiffrés sont détaillés dans la note 3.22.

1. Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Clayeux ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Pour établir les comptes annuels clos au 31 Mars 2008, les seules règles comptables publiées au journal officiel de l'Union Européenne et applicables à la date de clôture ont été utilisées.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique.

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges.

Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe.

Les principes comptables sont appliqués par toutes les sociétés du Groupe.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2008, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe :

- IAS1 : Amendement relatif à l'information à fournir sur le capital
- IFRS 7 : Informations à fournir sur les instruments financiers
- IFRIC 7 : Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29
- IFRIC 8 : Champ d'application d'IFRS 2
- IFRIC 9 : Réexamen des dérivés incorporés
- IFRIC 10 : Information financière intermédiaire et dépréciation

Par ailleurs, les normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe :

- IAS 1R : Présentation des états financiers
- IFRS 8 : Segments opérationnels
- IAS 23 : Coûts d'emprunt – amendements de la norme
- IFRIC 11 : Actions propres et transactions intra-groupe
- IFRIC 12 : Concessions de services
- IFRIC 13 : Programme de fidélisation clients
- IFRIC 14 : Actifs de régimes à prestations définies et obligatoires de financement minimum

Les effets de ces normes sont en cours d'analyse, en particulier l'impact de l'interprétation IFRIC 11 et de la norme IAS 23 révisée.

1.1.Principes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

1.1.1 Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles Clayeux SA exerce le contrôle directement ou indirectement sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Clayeux SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les participations dans lesquelles la société Clayeux SA assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

1.1.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.1.3 Conversion des éléments en devises

Comptes en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie aux taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « différence de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat à la rubrique « autres produits et charges financiers ». Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise que très peu d'instruments financiers dérivés. Conformément à sa politique, le Groupe ne détient pas ou n'utilise pas d'instrument financier destiné à la spéculation.

1.2 Méthodes d'évaluation et de présentation

1.2.1 Actifs immobilisés

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

1.2.1.1 Regroupement d'entreprises et goodwills (IAS 36, 38 et IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré du montant des coûts externes directement imputables à l'acquisition. L'excédent entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en goodwill. Dans le cas où la part du Groupe excède le coût d'acquisition, la différence est comptabilisée en résultat à la date d'acquisition.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à la norme *IFRS 3* « Regroupement d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an, et plus souvent en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est inscrite en autres charges opérationnelles.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Pour ce test, les immobilisations sont réunies en UGT et les goodwills affectés aux différentes UGT (ou groupe d'UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés. Elle est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon moyen terme, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des UGT. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwills et reconnue en résultat opérationnel dans le compte « Autres charges opérationnelles ».

Une perte de valeur sur un goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

1.2.1.2 Marque et fonds d'industrie (IAS 36, 38 et IFRS 3)

Les actifs apportés lors de fusions, suite à des restructurations internes sont annulés en consolidation. La marque Clayeux n'est donc pas valorisée dans le bilan consolidé du groupe.

1.2.1.3 Fonds commerciaux (IAS 36, 38 et IFRS 3)

Les fonds commerciaux correspondent à la définition d'un actif incorporel au sens de la norme IAS 38. Il s'agit de fonds commerciaux de boutiques nettement individualisés et parfaitement cessibles séparément.

Les fonds commerciaux des boutiques sont valorisés à leur prix d'achat augmentés des frais d'acquisition. Ils ne sont pas amortis. Les tests de dépréciation sont réalisés à chaque arrêté.

Les méthodes retenues sont les suivantes :

- - méthode des comparables : transactions sur des fonds similaires dans des emplacements comparables
- - méthode des DCF : l'utilisation des DCF se fait sur un horizon moyen terme (5 – 7 ans) en retenant le coût moyen des emprunts avant impôt

L'unité génératrice de trésorerie est le point de vente. La marge contributive est utilisée notamment dans l'appréciation de la valeur des fonds.

Après la comptabilisation initiale, les fonds commerciaux sont ainsi évalués à leur coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

1.2.1.4 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Fonds de commerce	Non amorti	
Logiciels	Linéaire	5 ans

1.2.1.5 Immobilisations corporelles (IAS 36 et 16)

- Valorisation :

Conformément à la norme IAS 16 «immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Elle est garantie par les actifs qui sont la propriété juridique du bailleur durant la durée du

contrat. Les contrats sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Par ailleurs, pour les opérations de cession-bail ayant les caractéristiques d'un contrat de location financement, le résultat de cession est différé et repris sur la durée du bail.

- Amortissements

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

L'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont conformes aux normes IAS 16 et 36.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	8 à 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	10 à 25 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	5 ans

1.2.1.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autres la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

1.2.1.7 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

Actifs Financiers

- Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le Groupe n'a recensé aucun placement entrant dans cette catégorie au cours des exercices clos au 31 mars 2007 et au 31 Mars 2008.

- Risque de change

Le risque de change est analysé grâce au planning des achats et ventes en devises établi en début de collection. En fonction de la parité utilisée pour la détermination des prix de revient des collections, le groupe met en place des couvertures de change (achats/ventes à terme).

Pour les collections 2007 et 2008 et compte-tenu de la bonne tenue de l'euro par rapport au dollar US, le groupe n'a souscrit à aucune couverture de change au cours de ces périodes.

- Risque de crédit

Les ventes réalisées à l'export sont partiellement couvertes par une assurance crédit souscrite auprès de la Coface. En France, le recouvrement des créances est assuré par un service propre à l'entreprise (traitement des opérations de relance et de recouvrement). Les créances françaises sont également couvertes partiellement par une assurance souscrite auprès de la SFAC.

- Mobilisation de créances nées sur l'étranger, effets escomptés non échus et affacturage

Les mobilisations de créances nées sur l'étranger (MCNE) et les opérations d'escompte trouvent leur contrepartie en dettes financières à court terme.

Il en est de même pour les financements obtenus du factor dans la mesure où le risque d'irrecouvrabilité reste sur le groupe in fine.

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils incluent les autres prêts et créances. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Concernant les créances client, une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. Cette dépréciation, déterminée cas par cas est égale à la différence entre la valeur initiale hors taxe de la créance et la valeur de recouvrement estimée.

Passifs Financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Les emprunts bancaires et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.2.1.8 Actifs non courants (IAS 18)

Ce poste comprend les créances résultant d'opérations à l'export dont l'apurement est supérieur à 12 mois.

Pour la détermination et la valorisation de ces actifs, le Groupe a appliqué la norme IAS 18. Le taux d'actualisation des créances à long terme retenu est celui des OAT. Toutefois, la créance étant entièrement dépréciée, aucune actualisation n'a été opérée au 31/3/08.

1.2.2 Contrats de location financement et locations simples (IAS 17)

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

En l'occurrence, les principaux contrats de locations concernent du matériel de production ainsi que du matériel informatique.

1.2.3 Stocks (IAS 2)

- Stocks de matière et fournitures

Ils sont évalués suivant la méthode du prix de revient sur la saison qui comprend le prix d'achat majoré des frais de douanes et de transport.

Une dépréciation progressive est constatée pour les matières et fournitures de plus de deux ans.

- Stocks de marchandises

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », ils sont valorisés au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le prix de revient final intègre le coût de production ou le prix d'achat (en cas de co-traitance) ainsi qu'une quote-part de frais de collection (coûts indirects).

Les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

Les stocks de marchandises sont dépréciés progressivement à partir de trois ans, en fonction de l'écoulement possible et de leur valeur probable de réalisation.

1.2.4 Disponibilités, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement (IAS 7 et 39)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et des titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous leurs composants sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

1.2.5 Avantages au personnel (IAS 19)

Concernant les régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés, conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Dans le cadre de l'amendement de la norme IAS 19 « Avantages du personnel-écarts actuariels », entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, le Groupe a opté pour la reconnaissance en capitaux propres de l'intégralité des gains et pertes actuariels déterminés dans le cadre de l'évaluation des régimes de retraites.

Suite à la loi de financement de la sécurité sociale 2008, les engagements de retraite sont dorénavant comptabilisés charges sociales incluses.

Hypothèses actuarielles France	2008	2007
Taux d'actualisation	4.04	3.78
Revalorisation annuelle des salaires	1,5 %	1,5 %
Turnover groupe :		
- de 20 à 35 ans	3,2 % à 7,4 %	
- de 36 à 45 ans	1,8 % à 3,2 %	
- de 46 à 55 ans	0,3 % à 1,8 %	
- plus de 56 ans	0,1 % à 0,3 %	
Table de mortalité INSEE TD 99/2001		
Age départ retraite	65	65
Taux de charges sociales et fiscales	40%	

1.2.6 Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Dans le cadre de sa politique commerciale, le groupe est amené à reprendre des articles invendus en fin de saison. La marge nette sur les retours attendus à la date de clôture fait l'objet d'une provision pour retours, évaluée en fonction des statistiques disponibles lors de l'arrêté des comptes. L'évaluation de cette provision a pu être affinée au 31/03/2008 grâce à une meilleure connaissance du volume des articles retournés. La détérioration du marché italien a engendré un niveau de retour significatif.

1.2.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18)

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à IAS 18 en se basant sur la méthode de la comptabilité d'engagement et sur le principe de rattachement des charges aux produits.

Les produits sont ainsi comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise
- leur montant peut être estimé de façon fiable
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré

La valeur comptable des produits enregistrés correspond à leur juste valeur.

Les produits liés à la vente de biens sont constatés dès lors que le transfert des risques et avantages a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

1.2.8 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres produits et charges opérationnels proviennent d'évènements ou d'opérations inhabituels distincts de l'activité, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

1.2.9 Résultat financier (IAS 16 et 23)

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les autres charges et produits financiers et les variations de juste valeur comptabilisées sur les instruments de dettes.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.10 Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable à partir des différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) le goodwill non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les taux d'impôt applicables pour les périodes futures sont retenus pour déterminer les montants d'impôts différés à la clôture.

Les créances d'impôts différés reconnues par le groupe correspondent à l'impôt payé d'avance lors du lease-back immobilier (étalé sur la durée du contrat de location).

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Il existe 2 groupes d'intégration fiscale au sein du groupe Clayeux : le 1^{er} concerne Clayeux SA et Clayeux Distribution tandis que le 2nd comprend EJV et FC20.

Au 31/3/08, dans le respect du principe de prudence, l'impôt différé actif résultant de l'activation des déficits reportables n'a pas été constaté.

1.2.11 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe. Le résultat dilué par action est le même car il n'existe pas d'instruments dilutifs.

1.3 Informations sectorielles (IAS 14)

Conformément à la norme IAS 14, l'information sectorielle est fournie de la façon suivante :

- Le niveau primaire est la zone géographique. En effet, la direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique. Les secteurs définis sont la France, l'Italie et les Autres Exports
- Le niveau secondaire correspond au réseau de distribution : ainsi, les secteurs définis sont Boutiques Clayeux et Affiliés, Multimarques et Franchisés et Magasins d'usine et Hors cours.

1.4 Tableau de flux de trésorerie

La marge brute d'autofinancement figurant au tableau des flux de trésorerie consolidée correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations d'exploitation à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fond de roulement, des variations d'impôt courant et des flux de provision pour autres passifs.

1.5 Comparabilité des comptes

1.5.1 Dates de clôture

Le présent exercice clôturé au 31/3/08 comprend 12 mois contre 15 pour l'exercice précédent.

Pour faciliter la comparabilité, un compte de résultat de l'exercice précédent sur une période de 12 mois est présenté en § 4.5.

1.5.2 Variation de périmètre

L'entrée de FC20 et EJV ainsi que la sortie de Clayeux Inc ont un impact sur les comptes consolidés inférieur au seuil qui oblige à présenter des comptes pro-forma.

1.5.3 Changement de méthode

A compter de l'exercice clos au 31/03/2008, le Groupe applique l'amendement de la norme IAS 19 « Avantages du personnel-écarts actuariels, régime de groupe et informations à fournir », lui permettant de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

De plus la nouvelle réglementation applicable en matière de charges sociales sur les indemnités de départ en retraite, nous conduit à constater des charges sociales. Ce changement de méthode comptable a été appliqué rétrospectivement conformément aux dispositions de la norme 8 « Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs ».

Les impacts rétrospectifs de ce changement de méthode au bilan sont détaillés ci-après :

	31/03/2008	31/03/2007	31/12/2005
Effet cumulé sur la provision pour retraites et engagements assimilés	239	214	198
Effet cumulé sur les capitaux propres	239	214	198

Périmètre de consolidation

2.1. Périmètre de consolidation et organigramme au 31 mars 2008

- Prise de participation dans la société EJF

Le groupe a pris une participation de 51% dans un groupe conçant, produisant et distribuant des articles de mode enfantine à travers un réseau de boutiques intégrées sous la marque « Jour Ferrier ».

La prise de contrôle a eu lieu le 20/07/2007 ; en année pleine, le Chiffre d'Affaires Jour Ferrier représentera 1,2M€. Sur les 6 derniers mois, la contribution au chiffre d'affaires consolidé s'élève à 624 k€.

Les exercices clos au 31/03/2008 des sociétés EJF et FC20, d'une durée de 6 mois, ont été retraités afin d'intégrer l'intégralité des résultats réalisés à compter de leur date d'acquisition, soit le 20/07/2007.

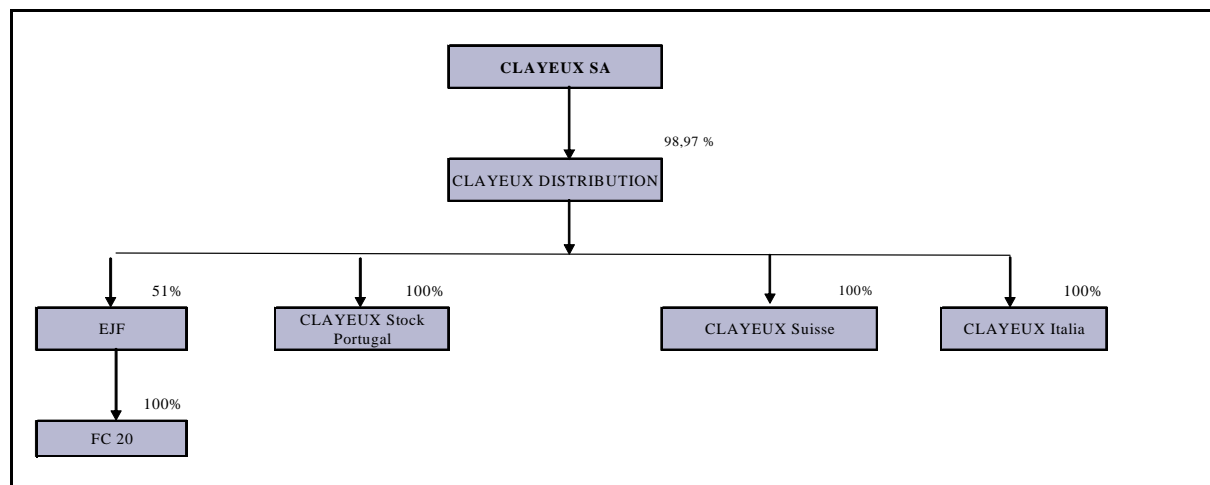
- Dissolution de Clayeux Inc.

Cette filiale de distribution a été liquidée en août 2007. L'impact de cette opération se traduit par une charge de 25K€ au 31/03/2008.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Activité	Société	Siège social	Méthode de	Méthode de	% contrôle	% contrôle	% intérêt	% intérêt
			consolidation 3/2008	consolidation 3/2007	mars-08	mars-07	mars-08	mars-07
Holding	Clayeux SA	Montceau les Mines - France	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100%	100%
Production et vente	Clayeux Distribution	Montceau les Mines - France	Intégration globale	Intégration globale	98.97%	98.97%	98.97%	98.97%
Distribution	Clayeux Inc	Etats-Unis	Intégration globale	Intégration globale	-	50.00%	-	49.49%
Distribution	Clayeux Italia	Italie	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	98.97%	98.97%
Distribution	Clayeux Suisse	Suisse	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	98.97%	98.97%
Distribution	Clayeux Stock Portugal	Portugal	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	98.97%	98.97%
Holding	EJF	France	Intégration globale	Intégration globale	51.00%	-	50.47%	-
Distribution	FC 20	France	Intégration globale	Intégration globale	51.00%	-	50.47%	-

Organigramme



2.2. Variations de périmètre

- Dissolution de Clayeux Inc.

Compte tenu de son faible poids relatif, la cession de la société n'a pas été traitée selon la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

- Prise de participation dans EJF

Le 20 juillet 2007, la société Clayeux Distribution a pris une participation de 51% dans le capital de la société EJF, qui détient elle-même 100% du capital de la société FC20. Le coût de ces titres s'élève à 308 K€. Par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables du sous-groupe EJF sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, ce qui a conduit à la comptabilisation d'écarts d'évaluation sur la société FC20:

- fonds de commerce : 285 K€
- stocks de marchandises : 39 K€ (consommés au 31.03.08)
- engagements de retraite : 16K€

Lors de cette acquisition, Clayeux Distribution s'est engagé à acheter les 49% restants du capital sur le dernier trimestre 2008 pour un montant fixé à 245 K€. Ce montant figure dans les autres passifs non courants.

2 Informations relatives aux comptes du bilan et au compte de résultat

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

2.1 Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/03/2007	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31/03/2008
Valeurs brutes						
Concessions, brevets, licences	279	4				283
Fonds de commerce (1)	3 716	44	(656)	435	53	3 592
Autres immobilisations incorporelles	7	3		12		22
Total	4 002	51	(656)	447	53	3 897
Amortissements et provisions						
Concessions, brevets, licences	(185)	(57)				(242)
Fonds de commerce (2)		(363)			45	(318)
Autres immobilisations incorporelles	(4)	(4)		(5)		(13)
Total	(189)	(424)		(5)	45	(573)
Valeurs nettes						
Concessions, brevets, licences	94	(53)				41
Fonds de commerce (1)	3 716	(319)	(656)	435	98	3 274
Autres immobilisations incorporelles	3	(1)		7		9
Total	3 813	(373)	(656)	442	98	3 324

(1) Le solde du compte "fonds de commerce" se décompose comme suit :

Montants en K€	31/03/2007	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31/03/2008
Valeurs brutes						
Clayeux Distribution	3 558	4	(656)			2 906
Clayeux Italia	158	40			53	251
FC20				435		435
Total	3 716	44	(656)	435	53	3 592
Provisions						
Clayeux Distribution		(363)				(363)
Clayeux Italia					45	45
FC20						
Total		(363)			45	(318)
Valeurs nettes						
Clayeux Distribution	3 558	(359)	(656)			2 543
Clayeux Italia	158	40			98	296
FC20				435		435
Total	3 716	(319)	(656)	435	98	3 274

2.2 Immobilisations corporelles

Montants en K€	31/03/2007	Augment.	Diminut.	Autres variations	Variation périmètre	31/03/2008
Valeurs brutes						
Terrains en crédit-bail	310					310
Constructions	1 203		(2)			1 201
Constructions en crédit bail	1 517					1 517
Installations techniques, mat. & out.	1 038	41	(16)		(13)	1 050
Installations techniques en crédit bail	61					61
Autres immobilisations corporelles	2 787	99	(323)	(127)	70	2 506
Autres immobilisations corp. en crédit bail	101					101
Avances et acomptes	25			(25)		
Total	7 042	140	(341)	(152)	57	6 746
Amortissements						
Terrains						
Constructions	(1 185)	(1)	2			(1 184)
Constructions en crédit bail	(446)	(70)				(516)
Installations techniques, mat. & out.	(700)	(60)	1		15	(744)
Installations techniques en crédit bail	(39)	(3)				(42)
Autres immobilisations corporelles	(1 993)	(264)	289	54	(60)	(1 974)
Autres immobilisations corp. en crédit bail	(71)	(7)				(78)
Total	(4 434)	(405)	292	54	(45)	(4 538)
Valeurs nettes						
Terrains	310					310
Constructions	18	(1)				17
Constructions en crédit bail	1 071	(70)				1 001
Installations techniques, mat. & out.	338	(19)	(15)		2	306
Installations techniques en crédit bail	22	(3)				19
Autres immobilisations corporelles	794	(165)	(34)	(73)	10	532
Autres immobilisations corp. en crédit bail	30	(7)				23
Avances et acomptes	25			(25)		
Total	2 608	(265)	(49)	(98)	12	2 208

2.3 Actifs financiers non courants

Montants en K€	31/03/2007	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	31/03/2008
Valeurs brutes					
Titres de participations (1)				912	912
Autres immobilisations financières	444	2	(17)	10	439
Total	444	2	(17)	922	1 351
Provisions pour dépréciation					
Titres de participations				(912)	(912)
Autres immobilisations financières					
Total				(912)	(912)
Valeurs nettes					
Titres de participations					
Autres immobilisations financières	444	2	(17)	10	439
Total	444	2	(17)	10	439

(1) Concerne les titres de la société Emile et Julien détenue à 100% par la société E.J.F. Emile et Julien n'est pas consolidée dans la mesure où le groupe n'a pas le contrôle de cette filiale en liquidation judiciaire.

Les autres immobilisations financières concernent des dépôts de garantie et, pour 106 k€, des titres de la société Métalliance.

2.4 Autres actifs non courants

Valeurs brutes	31/03/2007	31/03/2008	< 1 an	> 1 an
Créances sur opérations export	915	1 005	340	665
Dépréciation		(1 005)	(340)	(665)
Total	915	0	0	0

Ces créances ont des échéances dépassant le délai de règlement normalement octroyé par le groupe. Elles faisaient l'objet d'une actualisation lors des exercices précédents.

2.5 Stock et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en K€	31/03/2007	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	31/03/2008
Valeurs brutes					
Matières premières	1 566		(211)	41	1 396
En-cours	1 303		(127)	11	1 187
Produits intermédiaires et finis		20			20
Marchandises	11 522	(685)		536	11 373
Total	14 391	(665)	(338)	588	13 976
Provisions pour dépréciation					
Matières premières	(283)	(50)			(333)
En-cours					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	(839)	(2 412)	205	(17)	(3 063)
Total	(1 122)	(2 462)	205	(17)	(3 396)
Valeurs nettes					
Matières premières	1 283	(50)	(211)	41	1 063
En-cours	1 303		(127)	11	1 187
Produits intermédiaires et finis		20			20
Marchandises	10 683	(3 097)	205	519	8 310
Total	13 269	(3 127)	(133)	571	10 580

Les stocks de marchandises sont répartis sur les points de vente (boutiques, magasin d'usine et boutiques affiliées) mais sont également localisés sur le site de Montceau.

Nota Bene : les modalités de dépréciation des stocks de marchandises ont été revues sur l'exercice. En effet, la mauvaise tenue du marché italien a conduit à un niveau de retour des marchandises très élevé. L'évaluation de la capacité d'écoulement des stocks résiduels oblige à accélérer la dépréciation de ces stocks. Les marchandises sont désormais dépréciées à compter de la 3^{ème} année comme indiqué dans la note 1.2.3.

2.6 Ventilation des créances clients par échéance

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

	31/03/2007	31/03/2008	< 1 an	> 1 an
Créances clients ordinaires	13 540	9 673	3 515	6 158
Créances financées par escompte	278	336	336	
Créances financées par MCNE	5 372	3 641	3 641	
Créances financées par affacturage (1)		3 347	3 347	
Créances brutes	19 190	16 997	10 839	6 158
- dépréciation	(2 237)	(5 344)		(5 344)
Créances nettes de dépréciation	16 953	11 653	10 839	814

(1) A compter de l'hiver 2007, le groupe a utilisé l'affacturage pour financer son poste clients.

2.7 Autres actifs courants

Valeurs brutes	31/03/2007	31/03/2008	< 1 an	> 1 an
Créances sociales	15	10	10	
Créances fiscales	460	384	384	
Débiteurs divers	626	553	553	
Charges constatées d'avance	514	479	479	
Total	1 615	1 426	1 426	0

2.8 Dotation aux provisions

Montants en K€	31/03/2008	31/03/2007
Reprises sur provisions sur stocks	205	398
Reprises sur provisions sur autres actifs circulants	39	210
Reprises sur provisions pour risques et charges	11	0
Dotations sur provisions sur fonds de commerce (1)	(318)	
Dotations sur provisions sur immobilisations corp.	(69)	
Dotations sur provisions sur stocks	(2 462)	(411)
Dotations sur provisions sur autres actifs circulants	(4 149)	(429)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(648)	(391)
Autres	18	33
Dotations aux provisions	(7 373)	(590)

(1) Concernent les pertes de valeur sur les fonds de Neuilly pour 145 k€ et de Rue de Seine pour 173 k€ (ajustement en fonction des valeurs de marché connues)

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent comme suit :

Montants en K€	31/03/2007	Dotations	Reprises	Variation périmètre	31/03/2008
Clients et comptes rattachés	2 237	4 149	(39)	2	6 349
Stocks	1 122	2 462	(205)	17	3 396
Total	3 359	6 611	(244)	19	9 745

2.9 Composition du capital social

- Aucun mouvement de capital n'est intervenu du 01/04/2007 au 31/03/2008. Le capital social de la société est désormais constitué de 594 925 actions d'une valeur nominale de 1,53 € chacune, soit 910 K€.
- Il n'existe pas de bons de souscription d'actions en circulation et la société n'a pas mis en place de plan de souscription d'actions pour les salariés.
Le groupe ne détient pas d'actions propres.

2.10 Avantages au personnel

A l'exception des indemnités de fin de carrière décrites ci-après, le personnel ne bénéficie pas de couverture ou d'avantage à prestation définie.

Les provisions (voir note 1.2.6) pour pensions et retraites ont été calculées selon la méthode actuarielle (le taux d'actualisation utilisé est de 4.04%). Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements sont basées sur la mortalité, la rotation du personnel et l'augmentation des salaires et un taux de charges sociales de 40%.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en intégralité. En revanche, l'augmentation de la provision d'indemnité de départ à la retraite due au changement de réglementation a été portée en réserve pour 239 k€.

2.11 Instruments financiers

Créances clients

Les créances clients sont des créances à moins d'un an à l'exception des créances douteuses (voir note 3.6.).

Emprunts à long terme et à court terme

Voir note 3.14.

Instruments dérivés

Néant.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions à long terme :

Montants en K€	31/03/2007	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Autres variations	31/03/2008
Provisions pour indemnités de départ à la retraite (1)	749	65	(8)	16	25	847
Pénalités de retard (2)	172	85	(3)		4	258
Total	921	150	(11)	16	29	1 105

Provisions à court terme :

Montants en K€	31/03/2007	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Autres variations	31/03/2008
Provisions pour retours et divers (3)	251	498				749
Total	251	498				749

(1) Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont détaillées dans la note 1.2.6.

Ces engagements sont provisionnés mais ne feront l'objet d'aucune externalisation, ni placement.

(2) Pénalités de retard IVA

(3) Confer note 1.2.6 relative à l'évaluation de la provision pour reprise des articles invendus.

Les reprises de provisions ont été utilisées dans la période.

2.13 Impôts différés

La prise en compte, au 31 mars 2008, d'une imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

Montants en K€	31/03/2008	31/03/2007	Variation
Impôts différés actif	130	163	(33)
Impôts différés passif			
Impact sur le résultat consolidé	3	(61)	

Les impôts différés actifs concernent l'impôt payé d'avance sur la plus-value de lease-back réalisée en 2002 et étalée sur 10 ans.

2.14 Emprunts et dettes financières à long terme

Montants en K€	31/03/2007	31/03/2008	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 318	1 361	654	707
Emprunts issus de location-financement	1 178	982	201	781
Comptes courants d'associés familiaux	106	1 214		1 214
Comptes courants autres associés		35		35
Total emprunts et dettes financières	3 602	3 592	855	2 737

Le groupe a retenu la valeur comptable comme juste valeur des emprunts et dettes financières. L'actualisation de ces dettes serait sans impact significatif.

Les actionnaires familiaux ont apporté 1 108 K€ en février 2008 afin de soutenir la trésorerie du groupe.

2.15 Emprunts à court terme

Montants en K€	31/03/2007	31/03/2008	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Financements liés à l'affacturage		1 506	1 506		
Concours bancaires courants	4 545	3 570	3 570		
Effets escomptés non échus	278	336	336		
Mobilisation de créances nées sur l'étranger	5 372	3 641	3 641		
Total emprunts et dettes financières	10 195	9 053	9 053		

2.15.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/03/2008	31/03/2007
Valeurs mobilières de placement	259	310
Disponibilités	981	1 056
Concours bancaires courants	(3 570)	(4 545)
Trésorerie du tableau des flux de trésorerie	(2 330)	(3 179)

2.16 Autres passifs

- Autres passifs non courants.

	31/03/2007	31/03/2008	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Produits constatés d'avance (1)	885	859	161	698	
Put sur minoritaires EJF (2)		245	245		
Total autres passifs non courants	885	1 104	406	698	

(1) Les produits constatés d'avance correspondent à la plus value de cession de lease-back, étalée sur la durée du contrat, soit 10 ans.

(2) Lors de l'achat de 51% des actions de la société E.J.F. Clayeux Distribution s'est engagée à acquérir irrévocablement les 49 % du capital restants sur le dernier trimestre 2008 pour un prix fixé à 245 K€

- Fournisseurs et autres créiteurs rattachés.

Montants en K€	31/03/2007	31/03/2008	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	4 486	5 848	5 848		
Fournisseurs d'immobilisation	128	153	153		
Total autres passifs à court terme	4 614	6 001	6 001		

Les dettes fournisseurs étant toutes à échéance de moins d'un an, la valeur comptable des comptes fournisseurs est égale à leur juste valeur.

- Autres passifs courants

Montants en K€	31/03/2007	31/03/2008	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dettes fiscales	3 743	5 667	5 667		
Dettes sociales	1 812	2 352	2 352		
Dettes diverses	536	526	526		
Total autres passifs à court terme	6 091	8 545	8 545		

2.17 Engagements hors bilan

Les engagements donnés par le groupe se ventilent de la manière suivante :

- Nantissement des fonds de commerce pour 1 146 K€ au profit d'établissements bancaires
- Nantissement de matériel pour 25 k€ au profit d'établissements bancaires
- Cautions données pour un total de 3 572 k€ au profit d'établissements bancaires

2.18 Charges externes

Montants en K€	31/03/08	31/03/07
Achats de sous traitance	(1 603)	(2 736)
Achats non stockés	(226)	(283)
Autres services extérieurs	(410)	(577)
Autres charges externes	(2 967)	(4 509)
Locations simples	(1 397)	(1 712)
Transferts de charges d'exploitation	32	123
Total des autres charges d'exploitation	(6 571)	(9 694)

2.19 Charges de personnel

Montants en K€	31/03/08	31/03/07
Salaires	5 243	6 504
Charges sociales	1 657	2 154
Total charges de personnel	6 900	8 658

Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/03/2008	31/03/2007
Cadres et équivalents	28	28
Techniciens et agents de maîtrise	36	43
Employés	81	71
Ouvriers	97	96
Total	242	238

2.20 Autres produits et charges

2.20.1 Autres produits et charges d'exploitation

Montants en K€	31/03/2008	31/03/07
Produits de cession d'actifs	661	836
Subventions d'exploitation	17	25
Production immobilisée		
Autres produits d'exploitation	81	54
Total produits d'exploitation	759	915
VNC éléments d'actifs cédées	(672)	(339)
Redevances	(1)	(20)
Pertes sur créances clients	(38)	(58)
Jetons présence	(16)	(30)
Pénalités	(187)	(94)
Divers	(91)	(55)
Total charges d'exploitation	(1 005)	(596)
Total	(246)	319

2.20.2 Autres produits et charges opérationnels

Montants en K€	31/03/2008	31/03/07
Reprise provision titres non consolidés		122
Abandons de compte-courant		716
Autres produits opérationnels	296	4
Total autres produits opérationnels	296	842
Intérêts créance carry-back	(184)	
Résultat de change		(16)
Total autres charges opérationnelles	(184)	(16)
Total	112	826

2.21 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	31/03/2008	31/03/2007
Produits financiers		
Autres produits financiers	157	26
Total	157	26
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	(1 002)	(1 055)
Total	(1 002)	(1 055)
Résultat financier	(845)	(1 029)

2.22 Impôts sur les bénéfices

2.22.1 Décomposition de la charge d'impôt

Montants en K€	31/03/2008	31/03/2007
Impôt exigible	5	(8)
Charges (produits) d'impôts différés	3	(61)
Impôts sur les résultats	8	(69)

2.22.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Rationalisation de l'impôt	31/03/2008	31/03/2007
Résultat net de l'ensemble consolidé	(13 633)	(24)
Impôts sur les résultats (1)	8	(69)
Résultat net avant impôt	(13 625)	(93)
<Impôt théorique au taux en vigueur, 33.33%> (2)	(4 542)	(31)
Différence d'impôt (1) - (2)	4 550	(38)

Analyse de la différence d'impôt	Charges	Produits
Différentiel sur lease back		30
Déficits fiscaux sans impôts différés	4 182	
Impôt payé (contrôle fiscal)	865	
Carry back		709
Non constatation ID sur retraitement (existence de déficits >)	229	
Autres décalages	13	
Total	5 289	739
Différence nette		(4 550)

Incidences du contrôle fiscal : Clayeux SA et Clayeux Distribution ont fait l'objet d'un contrôle fiscal comme indiqué dans la note « Evènements significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture »

Le redressement fiscal se solde par une charge de 865K€ et par un Carry-back, nets des intérêts sur remboursement anticipé sollicité $895-188 = 709\text{K€}$. Au niveau du bilan, les effets du redressement sont présentés dans un compte d'IS unique.

2.23 Résultat des activités cédées

Il correspond au résultat réalisé par Clayeux Inc. à sa liquidation pour – 25 k€

3 Informations relatives aux comptes du bilan et au compte de résultat

4.1. Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe Clayeux est en redressement judiciaire depuis le 7/7/08.

4.2. Relations avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- Clayeux SA et Clayeux Distribution pour les loyers, les prestations administratives et l'intégration fiscale.
- Clayeux Distribution facture à Clayeux Italia des marchandises à destination des affiliés italiens et des magasins appartenant à Clayeux Italia.
- Clayeux Distribution facture des marchandises à FC20, Clayeux Suisse et Portugal.
- Clayeux Distribution facture à FC20 des prestations administratives.

4.3. Informations sectorielles

Conformément à la norme IAS 14, l'information sectorielle est fournie de la façon suivante :

- Le niveau primaire est la zone géographique. En effet, la direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique. Les secteurs définis sont la France, l'Italie et les autres exports
- Le niveau secondaire correspond au réseau de distribution : ainsi, les secteurs définis sont Boutiques Clayeux et Affiliés, Multimarques et Franchisés et Magasins d'usine et Hors cours.

chiffre d'affaires	31/03/2008 (12 mois)	31/03/2007 (15 mois)
France	8 692	10 673
Italie	4 086	13 067
Autres export	2 938	4 380
Total	15 716	28 119
Boutiques Clayeux et Affiliés	5 224	6 673
Multimarques et Franchisés	3 878	13 281
Magasins d'usine et Hors cours	6 614	8 165
Total	15 716	28 119

Résultat opérationnel courant		
France	-3 202	(345)
Italie	-6 940	447
Autres export	-2 725	8
Total	-12 867	110
Boutiques Clayeux et Affiliés	-3 065	(96)
Multimarques et Franchisés	-8 472	276
Magasin d'usine et Hors cours	-1 330	(69)
Total	-12 867	110

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes		
France	5 225	5 451
Export	307	427
Total	5 532	6 421

4.4. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes allouées au 31 mars 2008 aux membres de la direction à raison de leurs fonctions s'élève à 381 K€.

4.5. Compte de résultat pro forma

Afin de permettre la comparabilité des comptes, le groupe a établi un compte de résultat pro forma au 31/3/07 comportant 12 mois. Les informations sous-tendant ces chiffres pro forma sont issues des comptes de résultats mensuels établis par le contrôle de gestion interne.

k€	janvier 2006 à mars 2007	1er trimestre 2006 (estimé)	avril 2006 à mars 2007	avril 2007 à mars 2008	Variation (N / N 1)
durée en mois	15	3	12	12	
Chiffre d'affaires	28 120	6 445	21 675	15 716	(5 959) -27%
Achats consommés	(8 163)	(3 035)	(5 128)	(6 481)	
Charges de personnel	(8 658)	(1 712)	(6 946)	(6 900)	
Dotation amor. & prov.	(1 112)	(395)	(717)	(7 827)	
Autres ch et pdt d'exploit.	(10 077)	(1 385)	(8 692)	(7 375)	
Résultat exceptionnel	826	(400)	1 226	112	
EBIT	936	(482)	1 418	(12 755)	(14 173)
Résultat financier	(1 029)	(163)	(866)	(845)	21 -2%
Charge IS	69	(14)	83	(8)	
Amorts écart d'acquis.			0	(17)	
Résultat sur activités cédées			0	(25)	
Résultat consolidé	(24)	(659)	635	(13 650)	(14 285)
Résultat net-part aux minoritaires	(44)		(44)	(150)	
Résultat net-part groupe	20	(659)	(639)	(13 500)	(12 861)

4.6. Distributions de dividendes

Aucune distribution de dividendes n'est prévue. Il n'y a pas eu de distributions au cours des 3 derniers exercices.

4.7.Minoritaires

Montants en K€	31/03/2008	31/03/2007
Part des minoritaires	(25)	179
dont résultat de la période	(150)	(44)

Les minoritaires sont des actionnaires familiaux pour l'essentiel.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPTES CONSOLIDES**

Philippe DANDON

5 Rue René Char
21000 DIJON

Dominique PASSERAT

1 Rue Jean Monnet
21300 CHENOVE

CLAYEUX

Avenue Maréchal Leclerc
71300 MONTCEAU LES MINES

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société CLAYEUX relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information sur la continuité d'exploitation, mentionnée en page 9 de l'annexe ainsi que sur les événements post clôture mentionnés aux pages 9 et 10 de cette même annexe et le changement de méthode mentionné à la page 23 de l'annexe.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité d'exploitation

La note événements significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'annexe décrit l'incertitude significative pesant sur la continuité de l'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information pertinente sur la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation.

Règles et méthodes comptables

La note 1.2.1.3 des états financiers consolidés expose les règles d'évaluation et de dépréciation des fonds de commerce.

La note 1.2.3 des états financiers consolidés expose les règles d'évaluation et de dépréciation des stocks de matières premières et marchandises.

La note 1.2.1.7 des états financiers consolidés expose les règles de valorisation des créances dont l'apurement est supérieur à 12 mois.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note 1.2.6 des états financiers, votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de retour de produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport du directoire. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon et Chenôve, le 13 novembre 2008

Les commissaires aux comptes,

Philippe DANDON

Dominique PASSERAT

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Exercice clos au 31 Mars 2008

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Clayeux SA.

Nos commissaires aux comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1.1. Structure juridique

Clayeux SA est une société à conseil de surveillance régie par les articles L 225-57 à L 225-93 et suivants du Code de commerce.

1.2. Composition du Conseil

Conformément à la réglementation et aux statuts, le conseil de surveillance est composé de trois membres nommés pour 6 ans.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du conseil de surveillance au sein de Clayeux SA et d'autres sociétés sont présentées en annexe.

1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil

1.3.1 Missions du Conseil

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à conseil de surveillance et aux statuts, le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion assurée par le directoire de Clayeux SA. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de ses missions.

Le conseil présente, à l'assemblée générale ordinaire annuelle, ses observations sur le rapport de gestion.

Il propose à l'assemblée générale la nomination des commissaires aux comptes.

Parmi ses attributions, il est également chargé d'arrêter, sur proposition du directoire :

- les orientations générales de Clayeux SA;
- le plan de développement pluriannuel ;
- les budgets annuels ;
- les comptes annuels.

C'est enfin, le conseil de surveillance qui autorise les conventions réglementées préalablement à leur conclusion, ainsi que les cessions d'immeubles ou de participations.

1.3.2 Fonctionnement du Conseil

Conformément à l'article 15 des statuts, le conseil de surveillance se réunit, sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par an pour arrêter le rapport de gestion et les comptes annuels.

Au cours de l'exercice 2007/2008, le conseil de surveillance s'est réuni cinq fois. Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions. Rappelons également qu'à chaque fois, les membres du conseil de surveillance ont été régulièrement convoqués, dans les délais requis.

Dates	Ordre du jour
18/04/2007	Présentation du rapport du directoire du 4ème trimestre 2007
27/06/2007	Examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2007 Examen des comptes prévisionnels Etablissement du rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale Examen des conventions
02/07/2007	Caution de Clayeux SA pour la Banque Edel
18/10/2007	Caution de Clayeux SA pour la Caisse d'Epargne
28/11/2007	Examen des comptes semestriels et des comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2007 Examen des comptes prévisionnels Examen du rapport de gestion du Directoire du 3ème trimestre 2007

Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque réunion. Il est remis à chaque membre du Conseil et entériné au Conseil suivant.

Le Conseil est informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la société et de ses filiales dans un rapport établi par le directoire.

1.3.3 Conventions réglementées » et « déclarables »

Conventions « réglementées »

- la procédure d'autorisation préalable est bien respectée.
- conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance, qui en a informé les Commissaires aux comptes.

1.4.Existence et fonctionnement des comités institués par le Conseil

Eu égard à la taille, la structure de Clayeux SA et les risques liés à son activité, le conseil de surveillance n'a pas jugé utile de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

2. Les procédures de contrôle interne mises en place par Clayeux SA

2.1.Objectif du contrôle interne

DEFINITION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

2.2.Organisation générale des procédures de contrôle interne

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Clayeux SA, communs aux entités françaises du groupe sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : responsable comptable, contrôle de gestion, auditeur externe, expert comptable), décrits plus loin.

En pratique, et compte tenu de la taille de l'entreprise, certaines séparations entre les fonctions d'engagement et de contrôle n'ont pu être mises en place. L'ensemble de ces tâches est effectué sous le contrôle direct des membres du Directoire.

ROLE DE L'ORGANE DELIBERANT : CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'organe délibérant est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

ROLE DE L'ORGANE EXECUTIF : LE DIRECTOIRE

Les membres du directoire sont directement impliqués dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Ils s'assurent que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

PERIMETRE ET ORGANISATION CONSOLIDEE DES DISPOSITIFS DE CLAYEUX SA

Le dispositif de contrôle interne de Clayeux SA s'applique sur les filiales françaises de la société. Les membres du directoire effectuent un contrôle de pilotage sur les filiales étrangères et s'appuient sur l'intervention de prestataires extérieurs dans l'établissement des comptes annuels.

Ainsi, Clayeux SA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ces filiales porteuses de risques (Clayeux Distribution, Clayeux Italia, Clayeux Portugal et Clayeux Suisse, FC20 et EJF) afin de permettre une connaissance consolidée des activités, des risques et des contrôles existants au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

RESPONSABILITE ET ROLE DES PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer les contrôles pour son compte.
- Le directoire, en relation avec les personnes concernées, procède au suivi du chiffre d'affaires et des marges d'après le reporting établi par le contrôle de gestion. Le directoire assure la mise en place et la mise à jour du contrôle interne de l'ensemble de l'entreprise en relation avec les auditeurs externes de l'entreprise. Les membres du directoire autorisent l'ensemble des engagements contractés par l'entreprise.
- Le contrôle de gestion établit un reporting mensuel de suivi du chiffre d'affaires et de la marge. Il établit un budget annuel et effectue un suivi budgétaire. Le contrôle de gestion est également en charge du suivi client.
- Le responsable comptable s'assure du respect des procédures mises en place pour s'assurer de la fiabilité de l'information comptable et financière.

2.3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE GENERAL

Les principaux processus de la Société et de sa principale filiale Clayeux Distribution sont :

- Les processus approvisionnement – commercialisation
- Les Ressources Humaines
- La Trésorerie

2.3.1 Le processus approvisionnement / commercialisation

Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou exercés par des unités ou personnes

indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2^{ème} degré).

Le contrôle interne repose sur les principales vérifications suivantes :

- l'ensemble des mouvements entrées/sorties fait l'objet d'un contrôle entre les bons de livraison / bons de réception, commandes et factures.
- un inventaire physique annuel vient en appui de ce contrôle et fait l'objet d'un rapprochement avec l'inventaire permanent.
- un suivi mensuel des marges brutes dégagées sur les articles livrés chaque mois est effectué. Le contrôle des approvisionnements résulte des procédures réglementaires d'importation des marchandises.
- le contrôle d'exhaustivité de facturation à la clôture de chaque saison.

Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet d'actions correctrices.

Des audits sont réalisés annuellement par les auditeurs externes.

2.3.2 Les Ressources Humaines

Les principaux risques liés à ce processus sont le respect de la législation du travail et la correcte appréhension des données variables de paie.

La société organise une veille active des changements dans la législation du travail. Elle fait appel à des conseils en droit social en cas de nécessité.

Les données relatives à la paie sont collectées à partir des temps fournis par la pointeuse en place dans l'entreprise. Les données variables ainsi collectées sont réinjectées dans un logiciel de gestion de la paie spécifique disposant des fonctionnalités nécessaires pour s'assurer du respect de la législation du travail et de la conformité des états délivrés avec la réglementation en vigueur.

2.3.3 La trésorerie

Le système d'engagement des dépenses et d'autorisation de décaissement fait intervenir la direction à chaque stade d'avancement. Les décaissements sont effectués sur la base d'un visa octroyé par la direction.

Le fonctionnement des comptes bancaires principaux est réservé aux membres du directoire.

Suite au placement en redressement judiciaire des sociétés en date du 08.07.08, cette procédure reste valable cependant il est à noter que l'administrateur judiciaire a une mission d'autorisation des paiements réalisés.

La société établit mensuellement les états de rapprochement bancaires

En pratique, et compte tenu de la taille de l'entreprise, certaines séparations entre les fonctions d'engagement et de contrôle n'ont pu être mises en place. Cette faiblesse de principe est palliée par un contrôle renforcé de l'équipe comptable.

2.4. Dispositif de contrôle interne de l'information Comptable et Financière

La comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés et les différentes déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de

l'information comptable, la comptabilité générale contribue à l'élaboration de l'information financière avec l'appui de l'expert comptable.

Elle assure en outre la coordination des travaux avec les commissaires aux comptes.

La tenue de la comptabilité générale de Clayeux SA est centralisée. Chaque collaborateur du personnel administratif a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité.

Concernant l'établissement des comptes consolidés, la collecte des informations comptables des différentes entités du périmètre de consolidation est effectuée par le chef comptable. Les éliminations et retraitements obéissent aux principes comptables retenus par le groupe.

La centralisation sur un seul site de l'ensemble des comptabilités du groupe permet en outre de garantir une homogénéité des méthodes de travail et une simplification de l'appréhension des opérations intra groupes.

3. Conclusion

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de Clayeux SA, le directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus d'informer, le conseil de surveillance, avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Cette information est retranscrite notamment par des reportings réguliers d'activité et de contrôle.

Rapport des CAC sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne

CLAYEUX

Avenue Maréchal Leclerc
71300 MONTCEAU LES MINES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE**

(Rapport établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CLAYEUX et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne

relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon et Chenove, le 13 Novembre 2008

Les commissaires aux comptes,

Philippe DANDON

Dominique PASSERAT

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Philippe DANDON
5 Rue René Char
21000 DIJON

Dominique PASSERAT
1 Rue Jean Monnet
21300 CHENOVE

CLAYEUX

Avenue Maréchal Leclerc
71300 MONTCEAU LES MINES

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et visé à l'article L.225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avances en compte courant non rémunérées

Nature et objet

Le conseil de surveillance de la société a décidé de ne pas rémunérer les avances en compte courant consenties par les associés.

Modalités

Les comptes courants concernés par cette décision présentaient les soldes suivants au 31 mars 2008 :

- Compte courant Gaétane CLAYEUX	31 274 €
- Compte courant Maëlle CLAYEUX	31 274 €.

Avances en compte courant au profit de CLAYEUX DISTRIBUTION non rémunérées

Nature et objet

Votre société et la société CLAYEUX DISTRIBUTION peuvent bénéficier d'avances en compte courant en faveur l'une de l'autre. Ces avances ne sont pas rémunérées.

Modalités

Au 31 mars 2008, le solde du compte courant CLAYEUX DISTRIBUTION dans le bilan de votre société présente un solde débiteur de 3 700 830 €.

Sous-location à CLAYEUX DISTRIBUTION d'un ensemble immobilier financé en crédit-bail.

Nature et objet

Votre société sous-loue à CLAYEUX DISTRIBUTION un ensemble immobilier situé à Montceau-les-Mines. Cet ensemble immobilier est financé en crédit-bail avec délégation au profit du pool de crédits-bailleurs des loyers de la sous-location.

Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, votre société a perçu un loyer de 236 400 € HT ainsi que 116 415 € HT au titre des taxes foncières.

Prestations administratives de CLAYEUX DISTRIBUTION

Nature et objet

CLAYEUX DISTRIBUTION facture des prestations administratives à votre société.

Modalités

Au titre de l'exercice clos, la charge s'élève à 30 000 € HT.

Convention d'intégration fiscale

Nature et objet

Votre société et la société CLAYEUX DISTRIBUTION ont signé une convention d'intégration fiscale.

Modalités

La charge ou le produit d'impôt du groupe fiscal est supporté intégralement par votre société soit une charge de 1 791 € au titre de l'exercice 2007/2008.

Cautions en faveur de CLAYEUX DISTRIBUTION

Nature et objet

Votre société s'est portée caution de la société CLAYEUX DISTRIBUTION dans le cadre de plusieurs opérations.

Modalités

Le montant global des opérations de financement pour lesquelles votre société s'est portée caution au profit de CLAYEUX DISTRIBUTION s'élève à 3 572 000 €.

Fait à Dijon et Chenôve, le 13 Novembre 2008

Les commissaires aux comptes,

Philippe DANDON

Dominique PASSERAT

TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Philippe DANDON				Dominique PASSERAT			
	AUDITIS							
	Montant en €		%		Montant en €		%	
	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2007
Audit								
Commissariats aux comptes, Certifications des comptes annuels et consolidés	26 970	14 000	100%	100%	27 840	27 000	100%	100%
Missions et accessoires	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous Total	26 970	14 000	100%	100%	27 840	27 000	100%	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0
Technologies de l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Audit interne	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres :	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous Total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	26 970	14 000	100, 00	100, 00	27 840	27 000	100, 00	100, 00

**OBSERVATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'AGO DU 28
NOVEMBRE 2008**

CLAYEUX

**Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 910 235,25 Euros
SIEGE SOCIAL : MONTCEAU LES MINES (S et L)
Avenue Maréchal Leclerc
R.C.S. : LE CREUSOT B 725 721 591**

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2008.

Conformément à l'article L.225-68 du code de commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance l'objet des travaux du conseil de surveillance.

1. Observations du Conseil de Surveillance

- Le rapport du Directoire

Le rapport du directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

- Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été certifiés par les commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 n'appellent pas d'observation de la part du conseil de surveillance.

Le conseil vous invite à approuver les résolutions proposées par le directoire.

2. L'objet des travaux du conseil

En application des règles légales, et au delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le conseil de surveillance entend périodiquement le rapport du directoire sur la marche de la société, il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES VERBAL DE L'AGO DU 28 NOVEMBRE 2008

CLAYEUX

**Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 910 235,25 Euros**

SIEGE SOCIAL : MONTCEAU LES MINES (S et L)

Avenue Maréchal Leclerc

R.C.S. : LE CREUSOT B 725 721 591

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 NOVEMBRE 2008

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 28 Novembre 2008 à 11 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Directoire.

L'avis de convocation a été inséré au BALO en date du 22 octobre 2008 et dans le journal d'annonces légales "Le Courrier de Saône et Loire" en date du 12 novembre 2008.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard CLAYEUX, président du Conseil de Surveillance.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame Gwenaëlle WACKENHEIM et Monsieur Gilles CLAYEUX.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Monsieur Alain DEGTIAR

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance possèdent actions sur les 594.925 formant le capital et ayant le droit de vote. L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les 381.628 actions représentent 738.888 voix .

Est en outre constatée la présence de Madame Céline Fleury, représentant Monsieur Philippe DANDON et de Monsieur Dominique PASSERAT, Commissaires aux comptes.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- le numéro du journal d'annonces légales et le numéro du BALO contenant l'avis de réunion et de convocation,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,

- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé à chaque commissaire aux comptes, accompagnée des avis de réception,
- copie de l'Ordonnance rendue par le Président du Tribunal de Commerce du Creusot rendue sur requête déposée le 11 Septembre 2008,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote,
- La liste des conventions courantes significatives.

Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Mars 2008,
- les comptes consolidés de l'exercice de consolidation clos le 31 Mars 2008,
- le rapport de gestion du Directoire incluant le rapport de gestion du groupe,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte des projets de résolutions,
- le rapport spécial sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions,
- le tableau sur les mouvements de titres des mandataires sociaux,
- le rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions.

Le Président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 Mars 2008 incluant le rapport de gestion du groupe, Rapport du Conseil de Surveillance, Rapport du président du Conseil de Surveillance,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement des membres du Conseil de Surveillance,
- Fixation des jetons de présence.

Puis présentation est faite du rapport de gestion, des comptes annuels, des comptes consolidés.

Le président porte à la connaissance de l'Assemblée :

- son rapport portant sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en places par la société (le cas échéant : ainsi que sur les limitations apportées par le Conseil au pouvoirs du directeur général) de la société ;
- les mouvements sur titres des dirigeants.

Connaissance est ensuite prise des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice social, sur le rapport du Président et sur l'exercice de consolidation.

Enfin, la discussion est ouverte.

Résumé des débats :

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Première Résolution (ordinaire) - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2008 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de -12.763.666 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution (ordinaire) - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2008 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par *une perte* (part du groupe) de - 13.500 K€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution (ordinaire) - Conventions des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution (ordinaire) - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du directoire, décide de procéder à l'affectation suivante :

Origine du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice : Perte - 12.763.666 €

Apurement de la perte par prélèvement sur les réserves :

- à la réserve légale - 61.199 €

- Aux autres réserves - 12.231.075 €

Affectation du solde :

- au report à nouveau - 471.392 €

TOTAUX - 12. 763.666 € - 12. 763.666 €

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Gilles CLAYEUX propose un amendement au cinquième projet de résolution, qui avait pour objet de renouveler les mandats des membres du conseil de Surveillance. Il était prévu que Monsieur Bernard SONNIER soit renouvelé dans ses fonctions. Monsieur Gilles CLAYEUX propose de nommer Monsieur Franck COUTURIER en remplacement de Monsieur Bernard SONNIER qui ne souhaite pas son renouvellement.

Cet amendement reçoit l'agrément du Directoire dont tous les membres sont présents.

Le bureau, de son côté est d'accord avec lui et le demandeur.

Le Président met aux voix la résolution complémentaire suivante :

Résolution complémentaire

L'assemblée générale décide d'amender la cinquième résolution en nommant Monsieur Franck COUTURIER aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le texte amendé de la cinquième résolution est alors mis aux voix.

Cinquième Résolution (ordinaire) - Renouvellement des mandats des membres du Conseil de surveillance

L'assemblée générale, constatant que les mandats de tous les membres du Conseil de surveillance sont arrivés à leur terme, décide :

- de renouveler pour une nouvelle période de SIX années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014, les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Gérard CLAYEUX et Madame Irène CLAYEUX,
- de nommer, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, pour une période de SIX années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014, Monsieur Franck COUTURIER demeurant Lieudit Griveris – 71220 LA GUICHE, en remplacement de Monsieur Bernard SONNIER dont le mandat n'est pas renouvelé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Gilles CLAYEUX propose un amendement au sixième projet de résolution, qui avait pour objet de fixer les jetons de présence. Il était prévu que le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance au titre de l'exercice clos serait maintenu jusqu'à décision contraire. Monsieur Gilles CLAYEUX propose de supprimer les jetons de présence pour l'exercice en cours.

Cet amendement reçoit l'agrément du Directoire dont tous les membres sont présents.

Le bureau, de son côté est d'accord avec lui et le demandeur.

Le Président met aux voix la résolution complémentaire suivante :

Résolution complémentaire

L'assemblée générale décide d'amender la sixième résolution en supprimant les jetons de présence pour l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le texte amendé de la sixième résolution est alors mis aux voix.

Sixième Résolution (ordinaire) - Fixation des jetons de présence

L'assemblée générale fixe à la somme de 16.464,51 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil de surveillance.

Cette décision est applicable à l'exercice antérieur.

Les jetons de présence sont supprimés pour l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

:

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire